

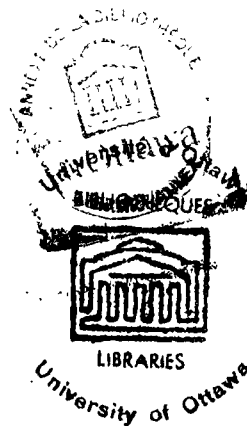
esp-2

566

LES PREMIERES DIFFICULTES
ENTRE
MONSEIGNEUR IGNACE BOURGET ET L'INSTITUT CANADIEN DE MONTREAL
(1844-1865)

par Marcel Dandurand, prêtre

Thèse présentée à la Faculté des
Arts de l'Université d'Ottawa en
vue de l'obtention de la maîtrise
ès arts.



Ottawa, Canada, 1954

UMI Number: EC55570

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI[®]

UMI Microform EC55570
Copyright 2011 by ProQuest LLC
All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

RECONNAISSANCE

Son Excellence monseigneur J.-Alfred Langlois, évêque de Valleyfield, et les autorités du Séminaire de cette même ville nous ont permis de poursuivre des études supérieures et nous ont fortement encouragé au cours de ce travail de recherche.

Cette thèse a été préparée sous la direction de monsieur le docteur Lucien Brault, professeur à la section d'Histoire de la Faculté des Arts.

Les personnels des Archives publiques du Canada, des Archives de la Province de Québec et de la Bibliothèque du Parlement d'Ottawa nous ont rendu plus d'un service signalé.

Que toutes ces personnes trouvent ici l'expression de notre vive reconnaissance.

CURRICULUM STUDIORUM

L'abbé Marcel Dandurand naquit à Montréal le 28 novembre 1923.

Il fit ses études classiques au Séminaire de Valleyfield et obtint le grade de bachelier ès arts en 1945.

Il fit ses études théologiques au Séminaire Saint Paul de l'Université d'Ottawa d'où il sortit, en mai 1949, avec la licence en théologie.

Il entra la même année à l'Ecole Normale Secondaire de l'Université de Montréal et obtint, en mai 1951, la licence en pédagogie, option histoire. Sa thèse portait le titre suivant: Pour un enseignement plus intéressant de l'histoire au cours secondaire.

TABLE DES MATIERES

Chapitres	pages
INTRODUCTION	iv
I.- Les PRELIMINAIRES DE LA LUTTE (1844-1858) .	1
1.- Fondation de l'Institut canadien . .	1
2.- Esprit excellent au début	8
3.- Evolution vers l'anticléricalisme .	11
4.- Attitude de monseigneur Bourget . .	27
II.- La LUTTE OUVERTE (1858-1865)	38
1.- Cause de la lutte; la bibliothèque	38
2.- Décisions de monseigneur Bourget .	40
A.- Les trois fameux documents de 1858	40
B.- Les deux censures du journal <u>Le Pays</u>	61
3.- Réaction de l'Institut canadien . .	65
A.- Evénements de 1862	65
B.- Evénements de 1863	72
C.- Evénements de 1864	76
CONCLUSION	79
BIBLIOGRAPHIE	83
Appendices	
1.- LA DEMANDE D'INCORPORATION DE L'INSTITUT CANADIEN, LE 22 AVRIL 1853	92
2.- SOMMAIRE DES <u>Premières difficultés entre mon-</u> <u>seigneur Ignace Bourget et l'Institut ca-</u> <u>dien de Montréal (1844-1865)</u>	94

INTRODUCTION

Monseigneur Ignace Bourget, deuxième évêque de Montréal, connut un épiscopat très long et très fructueux. Placé à la tête de son diocèse le 3 avril 1840, il ne démissionna que le 19 septembre 1876.

L'Institut canadien de Montréal vécut lui aussi quelque trente-cinq ans. Il prit naissance le 17 décembre 1844 pour disparaître presque définitivement aux environs de 1880. Son existence coïncide donc passablement avec les années d'épiscopat de monseigneur Bourget.

Cette société littéraire montréalaise entra en guerre avec son évêque. Ce fut une ~~lutte~~ lutte très acerbée qui ne se termina qu'après 1875. C'est ce malheureux conflit que nous nous proposons d'analyser au cours de ce travail.

Pour ne pas présenter une étude trop considérable, il faut se limiter aux premières difficultés, celles qui conduisent à 1865, veille de l'appel à Rome. Il ne sera donc pas question de la condamnation de l'Institut par les autorités romaines en 1869, ni de la trop célèbre Affaire Guibord qui a fait couler tant d'encre et qui se prolongea six années durant: de 1869 à 1875. Notre thèse se formule comme suit: Les Premières difficultés entre monseigneur Ignace Bourget et l'Institut canadien de Montréal (1844-1865).

Nous avons la prétention de croire que c'est un sujet neuf qui n'a pas encore été traité sous cet aspect parti-

culier. Quelques ouvrages cependant abordent le problème indirectement et à l'occasion. Voici les deux principaux. D'abord le travail de Marcel Trudel: l'Influence de Voltaire au Canada, en deux tomes, publié chez Fides à Montréal en 1945¹. C'est une excellente étude, une enquête menée sérieusement et présentée suivant toutes les normes de la méthodologie scientifique. L'auteur est un historien consciencieux ayant à son crédit des oeuvres qui font autorité. Marcel Trudel pourtant ne considère pas l'aspect conflit, comme nous, mais uniquement l'influence de Voltaire au sein de l'Institut canadien.

Il y a, en second lieu, le volume du révérend père Théophile Hudon, S.J.: l'Institut canadien de Montréal et l'affaire Guibord, édité chez Beauchemin à Montréal en 1938². Le révérend père étudie surtout l'Affaire Guibord elle-même, tandis que nous nous attachons aux préliminaires et aux causes lointaines de ce point d'histoire. Ce livre d'ailleurs ne possède peut-être pas tous les caractères d'une étude scientifique et définitive. La bibliographie pourrait être plus complète. Par exemple, il n'y est nullement question de documents d'archives ni des journaux de l'époque, sources primaires

1 Marcel Trudel, L'Influence de Voltaire au Canada, 2 vol., Montréal, Fides, 1945.

2 Théophile Hudon, S.J., L'Institut canadien de Montréal et l'affaire Guibord, Montréal, Beauchemin, 1938, 172p.

indispensables à l'information historique. Au surplus, c'est un volume d'une méthodologie déficiente où il est impossible de contrôler quoi que ce soit. Le style de l'auteur enfin est celui de la conférence plutôt que de l'ouvrage d'érudition: les réflexions personnelles abondent de même que les détails pittoresques. Bref, c'est une véritable oeuvre de vulgarisation.

Tout autre est notre dessein: nous visons à un essai scientifique. Nous travaillons sur les sources primaires, nous suivons les normes de la méthodologie moderne, nous utilisons le style concis et dépouillé de la thèse. Nous nous efforçons de ne négliger aucune source d'information et d'établir une bibliographie aussi complète que possible.

Est-ce témérité de notre part de prétendre apporter une véritable contribution à la science? Nous explorons un sujet neuf, nous mettons en lumière quelques aspects qui n'avaient pas encore été considérés. Par exemple, l'influence de la franc-maçonnerie au sein de l'Institut canadien; les sentiments profonds de monseigneur Bourget à l'endroit de cette société, d'après sa correspondance; l'appartenance de Louis-Joseph Papineau à cet Institut laquelle avait toujours été niée jusqu'ici, etc. Nous serions infiniment heureux si nous avions contribué de quelque manière à la préparation prochaine d'une biographie vraiment scientifique de l'un des plus illus-

Ires évêques de Montréal.

Notre travail comporte deux parties. Après avoir étudié la première phase ou les préliminaires de la lutte (1844 à 1858), nous verrons en détail la lutte ouverte elle-même qui va de 1858 à 1865.

Marcel Dandurand, prêtre.

CHAPITRE PREMIER

LES PRELIMINAIRES DE LA LUTTE (1844-1858)

Ce premier chapitre est très important pour saisir la suite des événements. La lutte ouverte qui débute en 1858, remonte bien au-delà; on risquerait de fausser les perspectives et de ne rien comprendre à ce conflit, si l'on ignorait ce qui s'est passé de 1844 à 1858.

Il importe de bien connaître les circonstances de la fondation de l'Institut canadien de Montréal¹ et de scruter soigneusement l'esprit qui l'anime à ses débuts, car celui-ci ne tardera pas à évoluer et à glisser vers l'anticléricalisme. Quelle attitude prendra monseigneur Ignace Bourget en face d'une telle école? Voilà l'objet de ce premier chapitre.

1.- FONDATION DE L'INSTITUT CANADIEN

Vers 1840, il y eut à Montréal, et même un peu partout dans le Bas-Canada, un réveil intellectuel. C'était au lendemain de l'insurrection de 1837-1838 et des longues luttes politiques qui avaient agité le pays depuis 1822. La jeunesse était lasse des combats de cette sorte; elle se sentait attirée vers les choses de l'esprit: comme quoi la vie intel-

¹ On rencontre l'épithète "canadien" écrit avec une majuscule et précédé d'un trait d'union. Nous adoptons la minuscule sans trait d'union.

lectuelle requiert un climat de paix. Cette époque marque le premier essor de notre littérature canadienne-française.

Venue de la campagne que les jeunes abandonnent plus qu'auparavant, cette jeunesse de Montréal est nombreuse. En réaction des troubles de 1837, elle se replie sur elle-même et sent le besoin d'un centre de ralliement. Il y a bien le Lycée canadien fondé quelques semaines auparavant par L. Racine, mais c'est un cercle fermé; et la Société des Amis qui a vu le jour le 24 novembre 1844, ne répond pas complètement à ses vœux, parce que trop philosophique². Elle veut une tribune où s'exercer à l'art si difficile de la parole publique: les Canadiens français, opprimés sous le régime de l'Union, n'ont-ils pas besoin de bons orateurs pour défendre leur cause? Elle désire également une bibliothèque afin de s'instruire davantage. A cette époque, en effet, Montréal ne possède aucune bibliothèque publique de langue française³. Les gens d'expression anglaise sont beaucoup plus favorisés que les nôtres de ce côté-là. Ils ont la Montreal Library, fondé en 1819, qui comptera 8000 volumes vingt ans plus tard;

2 Victor Morin a écrit une étude très intéressante et bien documentée sur les Clubs et sociétés notoires d'autrefois, dans les Cahiers des Dix, n° 15, Montréal, 1950, p. 185-219.

3 Il y avait la Bibliothèque du Barreau formée le premier 1828, mais elle était peu considérable et à l'usage exclusif des avocats.

une Bibliothèque circulante avec salle de lecture chez les libraires Nickless et Mc Donald; la News Room and Exchange établie en 1821; le Mechanics Institute qui date de 1828 et qui possède une bibliothèque de 5500 livres en 1852; la Mercantile Library qui prend naissance le 27 novembre 1840, et enfin le Merchants Exchange Reading Room⁴.

Le 17 décembre 1844, vers les sept heures du soir, il y a beaucoup d'activité au coeur de la ville. Deux cents jeunes gens fort enthousiastes ont répondu à l'appel qu'on leur a lancé: ils discutent le projet de fondation d'une société bien à eux. Le soir même, avant de se retirer, ils avaient jeté les bases de leur association; l'Institut canadien de Montréal était né. Un des membres-fondateurs, J.-B.-E. Dorion, rappellera plus tard dans un style très alerte les circonstances de cette fondation:

C'était le 17 décembre 1844. Sept heures du soir venaient de sonner. On pouvait voir çà et là plusieurs petits groupes de jeunes hommes longeant les principales rues et se dirigeant vers le centre de notre ville. Qu'y avait-il donc de si extraordinaire? Où allait cette foule de jeunes gens?

Répondant à l'appel de plusieurs amis de leur pays qui sentaient le besoin de créer un point de ralliement pour la jeunesse de Montréal, un centre d'émulation, où chaque jeune homme entrant dans le monde pourrait venir s'inspirer d'un pur patriotisme, s'instruire en profitant des avantages d'une bibliothèque commune et s'habituer à parler en prenant part aux travaux de cette tribune ouverte à toutes les classes et à toutes les conditions, plus de 200 jeunes gens s'étaient réunis dans ce forum improvisé, où l'on discutait l'opportunité, l'utilité et la nécessité de jeter les bases d'une association qui pourrait atteindre ce triple but⁵.

On voit donc le but de l'association: "union et instruction mutuelle", selon les termes même des constitutions de 1845⁶. Très tôt on ajoutera une troisième fin: "L'Institut-Canadien est fondé dans un but [...] de progrès général"⁷. Voilà des formules plutôt vagues. L'Institut canadien se définirait avec beaucoup plus de justesse, en termes de nos jours, une société littéraire et scientifique⁸. Sans doute a-t-il un but économique et patriotique, mais il a surtout une fin intellectuelle. Il groupe des personnes de toutes les professions et de toutes les classes, voire même des imprimeurs, comme le trop fameux Joseph Guibord, et toutes sortes de travailleurs manuels, à tel point qu'il s'appelle lui-même école d'arts et métiers⁹, imitation des populaires Mechanics

⁴ Voir E.-Z. Massicotte, Bibliothèques d'autrefois à Montréal, dans les Cahiers des Dix, n° 12, Montréal, 1947, p. 9-16.

⁵ J.-B.-E. Dorion, L'Institut Canadien en 1852, Montréal, Rowen, 1852, p. 8.

⁶ Constitutions et règlements de l'Institut Canadien de Montréal. Société fondée par de jeunes Canadiens français de Montréal, le 17 décembre 1844, Montréal, Louis Perrault, 1845, p. 5.

⁷ J.-B.-E. Dorion, op. cit., p. 37.

⁸ C'est d'ailleurs la formule employée dans la demande d'incorporation du 22 avril 1853, à l'adresse du gouverneur général. A cause de l'importance du document, nous le reproduisons au complet à la fin de notre thèse, dans l'appendice I.

⁹ Voir la pétition de 1853 en vue de l'obtention d'une charte civile. Cf. note précédente.

Institutes¹⁰. Il n'en reste pas moins vrai qu'il comptera surtout des gens de profession libérale---son président sera presque toujours un avocat, parfois un médecin---et la jeunesse universitaire de Montréal. La plupart de nos professionnels de cette époque, tel sir Wilfrid Laurier¹¹, furent, un jour ou l'autre, membre de cette société. Louis-Hippolyte Lafontaine cependant n'en fit jamais partie¹².

L'Institut canadien s'était donné comme devise: altius tendimus, mais il emploie aussi souvent les deux formules suivantes: travail et concorde¹³, le travail triomphe de tout¹⁴.

10 Les Mechanics Institutes étaient nombreux à cette époque, un peu partout à travers le monde, et même au pays. Plusieurs villes canadiennes avaient le leur. Sur ce sujet, voir W. Stewart Wallace, Mechanics Institutes, dans The Encyclopedia of Canada, Toronto, University Associates of Canada, 1940, vol. 4, p. 256.

11 Dans sa biographie de Sir Wilfrid Laurier, London and Toronto, Oxford University Press, 1926, XIV-526p., coll. The Makers of Canada Series, sir John Willison consacre de nombreuses pages (27 à 76) au passage¹⁴ Laurier au sein de l'Institut canadien ainsi qu'au rôle qu'il y a joué.

12 Il ne faudrait pas en conclure que l'Institut fut, dès les débuts, une association politique avec le dessein précis de lutter contre Lafontaine et son parti. L'un des réformistes les plus en vue, Augustin-Norbert Morin, l'appuie de son prestige et lui fait des dons. Cf Abbé Lionel Groulx, Notre Maître, le passé, 2ème série, 2ème éd., Montréal, Granger, 1936, p. 218; J.-B.-E. Dorion, op. cit., p. 108.

13 Voir Constitutions et règlements de l'Institut Canadien de Montréal,..., op. cit., page-titre; voir aussi J.-B.-E. Dorion, op. cit., p. 46.

14 Voir J.-B.-E. Dorion, op. cit., page-titre.

La nouvelle association connaît un vif succès dès ses débuts. Elle groupe l'élite montréalaise et devient le rendez-vous de la classe intellectuelle, de tous ceux qui se piquent de culture. On s'y réunit toutes les semaines pour assister à des conférences se rapportant à une foule de sujets; ces conférences s'appelaient alors des "lectures". L'Institut revendique l'honneur d'avoir inauguré à Montréal ces causeries auxquelles le public aime à assister¹⁵. L'association est encore un centre de grande activité intellectuelle par sa bibliothèque toujours ouverte au public et s'enrichissant d'année en année. En 1850, au moment du terrible incendie qui la détruisit de fond en comble¹⁶--- on ne sauva que les 51 volumes en circulation¹⁷---elle comptait déjà 1550 ouvrages¹⁸. Grâce à de nombreux dons, on réussit

¹⁵ L'honorable L.-A. Dessaulles déclarait dans un discours en 1862: "C'est à l'Institut-Canadien que revient l'honneur d'avoir inauguré, dans la population française de cette ville, les lectures publiques d'essais préparés en vue de ces fréquentes réunions de l'élite de notre société auxquelles nous avons tous pris part, réunions qui offraient aux amis de l'Institut la preuve tangible des résultats obtenus". Discours sur l'Institut Canadien prononcé par l'Hon. L.A. Dessaulles, président de l'Institut, à la séance du 23 décembre 1862, à l'occasion du dix-huitième anniversaire de sa fondation, Montréal, Le Pays, 1863, p. 4.

¹⁶ J.-B.-E. Dorion, op. cit., p. 46.

¹⁷ L.-A. Dessaulles, op. cit., p. 5.

¹⁸ J.-B.-E. Dorion, op. cit., p. 47.

à la réorganiser rapidement si bien que deux ans plus tard, elle ne possédait pas moins de 1539 volumes¹⁹. En 1855, elle avait atteint près de 4000 livres et recevait régulièrement une centaine de journaux²⁰.

L'accroissement rapide du nombre de ses membres témoigne encore du succès de la société. Six ans après sa fondation, elle compte déjà 226 membres actifs²¹; en 1852, ils sont 340²²; en 1853, 499²³ et, en 1855, plus de 700²⁴.

L'Institut ne progresse pas seulement de l'intérieur: il se met à essaimer un peu partout. D'autres Instituts canadiens surgissent ici et là: à Chambly, à Québec, à Ottawa, et même aux Etats-Unis. En 1852, on compte onze institutions de ce genre et plusieurs autres sont sur le point de naître²⁵. Deux ans plus tard, leur nombre atteindra la centaine dont soixante-deux obtiendront leur charte d'incor-

19 Ibid., p. 35.

20 "Aujourd'hui [en 1855] on sera surpris de compter plus de 700 membres composant l'Institut-Canadien, ayant une magnifique bâtisse, [...] une salle de lecture possédant au-dessus de 100 journaux et une bibliothèque de près de 4000 volumes". J.-L. Lafontaine, L'Institut Canadien en 1855, Montréal, Sénécal et Daniel, 1855, p. 4.

²¹ 21 J.-B.-E. Dorion, op. cit., p. 56.

22 Ibid., p. 33.

23 J.-L. Lafontaine, op. cit., p. 84.

24 Ibid., p. 4.

25 J.-B.-E. Dorion, op. cit., p. 11.

poration²⁶. L'Institut canadien de Montréal ne deviendra corporation civile que le 14 juin 1853 par un acte de la Législature du Canada²⁷.

Bref, il remporte un véritable succès et soulève l'enthousiasme des jeunes. Il possède même ses propres organes de publicité: le journal l'Avenir fondé en 1847 par J.-E. Dorion et G. Batchelor, et le journal le Pays que L.-A. Dessaulles mettra à jour en 1852. Décidément nous sommes en présence d'une jeunesse enthousiaste, désireuse de répandre la vérité et de mener une vie intellectuelle intense.

2.- ESPRIT EXCELLENT AU DEBUT.-

L'esprit qui anime ces jeunes est excellent; ils visent à un développement intellectuel plus poussé. Aussi bien les journaux de l'époque s'empressent-ils de souhaiter la bienvenue à la nouvelle société et émettent des vœux de succès à son endroit. La Minerve, par exemple, dans un arti-

26 Sir John Willison, op. cit., p. 41.

27 Statutes of Canada, 1852-3, 16 Victoria, cap. 261, p. 1258. En 1849, l'Institut fit une première demande qui fut lue en Chambre le 25 janvier de cette année. On la discuta à plusieurs reprises pour la rejeter finalement. Nous n'avons pu retracer nulle part cette pétition. Etant donné qu'elle était adressée à la Législature du Canada, il est probable qu'elle a été détruite dans l'incendie du Parlement à Montréal en 1849. Quant à la seconde pétition, on la trouve dans le Provincial Secretary's Office [P.S.O.], 22 avril 1853, n° 784. Cf. appendice I.

cle du 19 décembre 1844²⁸, dit sa joie de voir apparaître cette fondation pour jeunes gens. Le clergé se réjouit tout le premier et ne manque pas d'appuyer le mouvement²⁹. Un certain nombre de prêtres lui accordent leur encouragement en y donnant des conférences: entre autres, l'abbé Armand-François-Marie de Charbonnel, le futur évêque de Toronto, et le père Félix Martin, S.J., le fondateur du Collège Sainte-Marie³⁰. L'Avenir recevra un accueil aussi chaleureux de la part du public et du clergé: il exprime de si belles idées et promet tellement.

Rien donc d'une jeunesse indifférente ou frondeuse. Ce sont des jeunes gens enthousiastes, animés des meilleures intentions et désireux de faire du bien à leurs concitoyens. Ils ne se contentent pas de discours d'ailleurs, ils passent à l'action. Ils ont un programme patriotique sérieux et ils le mettent en pratique tout de suite. Leurs efforts se portent d'abord sur la colonisation des Cantons de l'Est. Beaucoup de Canadiens français, faute de terres à cul-

28 La Minerve, livraison du 19 décembre 1844, p. 3, col. 2.

29 Abbé Lionel Groulx, op. cit., p. 218.

30 Ibid.

tiver, émigrent aux Etats-Unis: pourtant il y a toute la rive sud du Saint-Laurent, le long des frontières américaines, qui pourrait recevoir des milliers de colons. L'Institut organise donc la Société de Colonisation des Cantons de l'Est. A une grande assemblée au marché Saint-Jacques, au printemps de 1848, monseigneur Bourget et Louis-Joseph Papineau adressent tous deux la parole: preuve que monseigneur l'évêque de Montréal s'entend bien avec ces jeunes qui ne semblent pas présenter d'inquiétude au point de vue religieux³¹.

Dès 1847 cependant l'Institut aime à discuter religion, à choisir des sujets pour le moins troublants. On se demande, par exemple, si l'établissement des communautés en grand nombre est avantageux pour un pays, ou encore si le

31 Il faut bien avouer cependant que depuis le fameux mandement de monseigneur Lartigue en 1837, toute une portion de la jeunesse canadienne estime beaucoup moins le clergé et ne se gêne pas pour dire ce qu'elle pense. Fernand Ouellet écrit ceci:

"En conséquence les libéraux canadiens n'ont vu dans ce mandement que la défense de l'ordre traditionnel en face des idées nouvelles et lui ont nié toute portée dogmatique. Ce mandement marque un point très important dans le mouvement des idées dans le Canada du 19^{ème} siècle. Il marque une scission définitive entre les libéraux et le clergé dont ils feront le porte-parole de l'oligarchie anglaise. Pour eux, le clergé était étranger aux véritables intérêts de l'humanité et, désormais, les voltairiens et les menaisiens ne craindront plus d'exprimer ouvertement leurs idées rationalistes et leur croyance en la raison universelle".

Fernand Ouellet, Le mandement de Mgr Lartigue de 1837 et la réaction libérale, dans le Bulletin des Recherches Historiques, livraison d'avril-mai-juin 1952, vol. 58, n° 2, p. 97-105.

commerce contribue plus que la religion au progrès de la civilisation³². Sans doute ces différentes questions seront-elles résolues dans le bon sens. Le fait néanmoins que des jeunes songent à les soulever ne laisse pas que de surprendre.

3.- EVOLUTION VERS L'ANTICLERICALISME

Par malheur ce bon esprit du début disparaît rapidement³³. Des gens aux idées très avancées réussissent graduellement à se faire élire aux postes de commande. Dès le mois d'avril 1845, J.-B.-E. Dorion, surnommé l'Enfant terrible, devient bibliothécaire. On peut dire qu'en 1848 la direction de l'Institut appartient à des radicaux. Aux élections du mois de mai de cette année³⁴, en effet, on élit président, Rodolphe Laflamme, le futur avocat de Guibord en Cour supérieure. J.-B.-E. Dorion, nommé tantôt, qui fut l'un des pires ennemis de l'Eglise au Canada, devient second-vice-président, tandis que le secrétaire-correspondant n'est nul

32 Abbé Lionel Groulx, op. cit., p. 218-219.

33 Tout ce que nous allons dire de l'anticléricalisme s'applique uniquement à l'Institut canadien de Montréal. Les autres instituts, en particulier ceux de Québec et d'Ottawa, se sont efforcés de toujours demeurer en bons termes avec leur évêque. Voir Victor Morin, op. cit., p. 212-217.

34 J.-L. Lafontaine, op. cit., p. 172-187.

autre que Joseph Doutre, lui aussi futur défenseur de Guibord. Dans son plaidoyer resté fameux, il osera féliciter les sauvages d'avoir martyrisé nos premiers Jésuites canadiens³⁵.

Le retour de Louis-Joseph Papineau au pays en 1845 ne fut pas étranger à ce rapide changement d'esprit au sein de l'Institut canadien. L'illustre tribun ne revenait pas converti. Au contraire. Durant son exil en France, il avait frayé avec les philosophes révolutionnaires et les principaux républicains avancés de l'époque: Louis Blanc, Lamennais, Béranger, Blanqui et d'autres du même calibre. Il revenait donc avec des idées encore plus radicales que celles qu'il avait au moment de son départ. Il s'empressa de se joindre à l'Institut canadien dont il devint membre, le 8 août 1845³⁶. Sans jamais avoir été un dirigeant actif, il en fut néanmoins le véritable chef, l'inspirateur authentique.

³⁵ "Déjà notre société, étreinte dans les replis du serpent [la Compagnie de Jésus] allait expirer sans jeter le cri d'alarme [...]. Honneur soit rendu aux Sauvages de ce continent qui avaient commencé à supprimer du sol canadien la première semence de la Sainte Société de Jésus". Cour supérieure de Montréal. Plaidoiries des avocats in re Henriette Brown vs La Fabrique de Montréal. Refus de sépulture, Montréal, Perrault, 1870, p. 61.

³⁶ Les historiens ont coutume de nier l'appartenance de Louis-Joseph Papineau à l'Institut canadien. Or, sa carte de membre se trouve aux Archives de la Province de Québec. Elle se lit comme suit: "Institut Canadien de Montréal./ Certificat d'admission./ L'Hon. Louis J. Papineau est Membre Honoraire à dater de ce jour 8 août 1845./ A.C. Nelson Presdt, L. Delorme St. [secrétaire]". (Coll. P. [apineau]--B. [ourassa], Rayon II).

L'Institut reflète exactement son esprit, propage ses idées démocratiques et anticléricales. Papineau d'ailleurs restera toujours en contact avec cette société littéraire. C'est ainsi qu'en décembre 1866³⁷, il lui enverra une longue lettre de félicitations et, l'année suivante, il prononcera à sa tribune un discours rempli de fiel et d'amertume à l'endroit de l'Angleterre³⁸.

La révolution de février 1848, en France, apportera comme une bouffée de mystique libératrice à ces jeunes radicaux. Avec son prestige d'ancien chef révolutionnaire, Papineau groupera autour de lui tous ces esprits forts: Dourion, Doutre, Laflamme, Dessaulles, pour former le parti libéral radical, encore appelé parti rouge ou parti démocratique. C'est la scission du parti libéral traditionnel avec une lutte acerbe contre son chef estimé, Louis-Hippolyte Lafontaine, et une campagne formidable pour le rappel de l'Union³⁹. Désormais l'Institut canadien sera beaucoup plus une

³⁷ Annuaire de l'Institut Canadien pour 1866. Célébration du 22^{me} anniversaire et inauguration du nouvel édifice de l'Institut Canadien, le 17 décembre 1866, Montréal, Le Pays, 1866, p. 28.

³⁸ Discours de l'honorable Louis-Joseph Papineau, à l'occasion du vingt-troisième anniversaire de la fondation de l'Institut Canadien, le 17 décembre 1867, Montréal, 1868, 20p.

³⁹ L'Union des Canadas sema le désarroi parmi les Canadiens français. Beaucoup protestèrent avec véhémence; un grand nombre optèrent pour une politique d'inertie et d'abstention. Lafontaine se montra extrêmement clairvoyant. Il

association politique qu'une société littéraire et scientifique. Les élections de mai 1848 se feront à coups de poing et déjà on lui reprochera son caractère politique⁴⁰. Ses membres poursuivront de moins en moins une fin intellectuelle et désintéressée, pour s'occuper de politique. En 1854, quatorze d'entre eux seront élus députés et, à cette occasion, les autres sociétaires leur enverront une lettre de félicitations⁴¹.

En même temps qu'il se transforme en un club politique de caractère radical, l'Institut canadien évolue également sur le plan doctrinal. D'esprit modéré au début, il devient rapidement hardi, sceptique, voltairien. Marcel Trudel a très bien illustré ce point dans son excellent ouvrage: L'Influence de Voltaire au Canada⁴². La bibliothèque de la

dénonça l'Acte comme un geste d'injustice et de despotisme à l'endroit de ses compatriotes, mais il n'en demanda pas le rappel. Il préféra s'unir aux réformistes de l'autre province pour obtenir la responsabilité ministérielle. Papineau et son parti rouge extrémiste n'acceptèrent jamais la position, pourtant très sage, de Lafontaine.

⁴⁰ Dès 1848, un journal de Québec accuse le "parti de l'Avenir" d'avoir "converti cette institution [l'Institut] en association politique". L'Avenir, livraison du 24 mai 1848, p. 3, col. 2.

⁴¹ Annuaire de l'Institut Canadien pour 1866....., op. cit., p. 6.

⁴² Marcel Trudel, L'Influence de Voltaire au Canada, 2 vol., Montréal, Fides, 1945, 221-315p.

société comporte beaucoup de volumes de Voltaire. Le catalogue de 1852 nous indique les oeuvres suivantes⁴³:

Histoire de Charles XII, 1 vol.

Histoire littéraire, 6 vol.

Oeuvres complètes de Voltaire, 70 vol.

Au reste, l'Institut canadien noue des relations culturelles avec les voltairiens français célèbres de l'époque, comme les membres de l'Institut de France, société athée bien connue, de qui il recevra des dons généreux de volumes⁴⁴. Un ex-membre de l'Institut canadien affirme carrément que cette société a été "nourrie dès ses origines de l'esprit de Voltaire"⁴⁵. N'est-ce pas d'ailleurs les idées de ce philosophe que les membres propagent dans leurs discours et leurs écrits? Ils parlent de liberté et de diffusion des lumières⁴⁶; ils critiquent l'Eglise ouvertement et

⁴³ Catalogue de la bibliothèque de l'Institut Canadien. Février 1852, Montréal, Rowen, 1852, 34-2p.

⁴⁴ J.-L. Lafontaine, op. cit., p. 85 et 90. Voir également Annuaire de l'Institut Canadien pour 1866..., op. cit., p. 8. Lire surtout Jean Bruchési, L'Institut Canadien de Québec, dans les Cahiers des Dix, n° 12, Montréal, 1947, p. 93-115.

⁴⁵ La Minerve, livraison du 18 avril 1881, p. 2, col. 6.

⁴⁶ Voici à titre d'exemple quelques idées développées par Joseph Doutre dans son discours à l'occasion du sixième anniversaire de la fondation de l'Institut: "Les discussions publiques [...] ont produit la diffusion des lu-

font connaître une foule de prétendus scandales; en particulier, ils accordent à l'apostat Chiniquy une publicité déplacée. Mais toujours, à la manière du patriarche de Ferney, ils protestent de leur attachement indéfectible à l'Eglise du Christ⁴⁷.

A côté de l'influence de Voltaire, il y a celle de Lamennais, un autre écrivain français qui a joué chez nous un rôle considérable. Les membres de l'Institut canadien, en effet, sont des libéraux qui prêchent en tout et partout, la liberté de pensée, de parole, de presse, et surtout la tolérance religieuse. On reconnaît là les idées lamennaisiennes. D'ailleurs l'organe de l'Institut fondé à Montréal, le 16 juillet 1847, porte le même nom que le journal de Lamennais condamné par Rome: l'Avenir. On trouve dans la bibliothèque plusieurs ouvrages de cet écrivain dangereux, entre autres les Paroles d'un Croquant⁴⁸. Une liste de livres à acheter

mières" (J.-B.-E. Dorion, op. cit., p. 91); "il [l'Institut] convie à la diffusion des lumières [...] tous ceux qui ont à coeur le progrès intellectuel de notre population" (Ibid., p. 97).

⁴⁷ "C'est parce que nous sommes sincèrement attaché à notre sainte religion que nous sommes parfois obligé [...] de nous défendre contre les attaques de quelques membres du clergé [...]. Si nous n'aimions pas notre religion, nous n'attaquerions jamais les abus de ceux qui la font déconsidérer par leurs actes". L'Avenir, livraison du 1er avril 1857, p. 3, col. 2.

⁴⁸ Abbé Lionel Groulx, op. cit., p. 214.

soumise en 1850 renferme trois autres volumes du même philosophe: Esquisse d'une philosophie, Amschaspands et Darmands, Considérations critiques⁴⁹.

Cet esprit de libéralisme de l'Institut se remarque surtout dans sa tolérance religieuse. Sa chambre de journaux étale des feuilles excellentes, comme la Minerve et les Mélanges Religieux, et des publications nettement hostiles à l'Eglise, comme le Pilot et le Witness; à sa tribune, il admet comme conférencier des prêtres certes, mais aussi de parfaits anticléricaux. Lors du passage du prince Napoléon à Montréal, on lui fait une magnifique réception, malgré son anticléricisme notoire⁵⁰. En 1850, l'abbé Chiniquy veut obtenir de l'Institut l'expulsion des journaux qui combattent la puissance temporelle du Pape. On lui répond poliment "qu'en dehors de la littérature, des sciences et des arts dont il [l'Institut] encourageait la culture, il n'exerçait aucun contrôle ni direction"⁵¹. Un incident analogue se produit en 1855. L.-A. Dessaulles déclare expressément que le libéralisme et la tolérance constituent la base de l'associa-

49 J.-B.-E. Dorion, op. cit., p. 62.

50 Annuaire de l'Institut Canadien pour 1866....., op. cit., p. 8.

51 J.-L. Lafontaine, op. cit., p. 180.

tion: "Depuis les premiers jours de son existence, note-t-il⁵², toutes les tendances de l'Institut avaient été essentiellement libérales. Le programme du libéralisme moderne était le sien. Ce programme se résumait dans les mots: tolérance et liberté de pensée".

L'idée de lumière que l'on y rencontre ressemble beaucoup à la franc-maçonnerie. Est-ce à dire qu'elle aurait exercé, elle aussi, une certaine influence au sein de l'Institut? On peut s'y attendre puisqu'elle s'infiltré partout. Le père Louis Le Jeune, O.M.I., dans son Dictionnaire général du Canada⁵³, l'affirme nettement. Charles Bourgeois⁵⁴, qui se montre beaucoup plus réticent, reproche au révérend père de ne pas donner ses sources---ce qui est faux---, et déclare n'avoir trouvé dans les Lettres Pastorales de monseigneur Bourget aucune allusion à la franc-maçonnerie, agent d'influence sur l'Institut: ce qui est encore faux. Monseigneur l'évêque de Montréal qui a mené contre les loges maçonniques une lutte secrète continuelle, les dénonce à

⁵² Discours sur l'Institut Canadien prononcé par l'Hon. L.A. Dessaulles, président de l'Institut, à la séance du 23 décembre 1862..., op. cit., p. 6.

⁵³ Louis Le Jeune, O.M.I., Dictionnaire général du Canada, Université d'Ottawa, 1936, t. 1, p. 804.

⁵⁴ Charles Bourgeois, Un conflit juridico-ecclésiastique, dans la Revue de l'Université d'Ottawa, vol. 8, n° 2, livraison d'avril-juin 1938, p. 166-184.

l'occasion⁵⁵.

Le père Louis Le Jeune, O.M.I., va peut-être un peu loin quand il parle des "rites maçonniques qui précédaient l'initiation" des nouveaux membres de l'Institut. Il n'en reste pas moins vrai cependant que la franc-maçonnerie a exercé une influence considérable⁵⁶ sur cette société, surtout à partir de 1852. L'un des organes de l'association, le journal Le Pays, aurait été fondé par elle⁵⁷. Nous avons le témoignage très fort d'un ex-membre de l'Institut, publié dans la Minerve du 18 avril 1881:

L'Institut Canadien de Montréal, créé en 1844 et nourri dès ses origines de l'esprit de Voltaire, était déjà en 1853, pour ne pas dire avant, dirigé en grande partie par l'influence des sociétés secrètes...

En 1853-1854, une seule loge [...] contenait environ deux cents membres du susdit Institut Canadien [...]. Ces 200 membres comprenaient les sommités libérales rouges de l'Institut Canadien [...]. On est donc en droit de conclure qu'à l'époque indiquée, il y avait, à Montréal, au moins 200 canadiens-français catholiques qui s'étaient engagés au service de Satan pour combattre l'Eglise du Canada⁵⁸.

⁵⁵ Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection, Montréal, Plinguet, 1887, t. 3, p. 363; t. 4, p. 111. Cité désormais sous le sigle MLCA.

⁵⁶ A ce propos, lire l'excellent ouvrage de Jean d'Erbrée [pseud. Edouard Hamon, S.J.], La maçonnerie canadienne-française, (pas de lieu), (pas d'éditeur), (pas de date), V-189p.

⁵⁷ A.-J. Lemieux, Autrefois... Les réformes scolaires et la franc-maçonnerie, Roxton Falls, (pas d'éditeur), (pas de date), p. 3.

Ce témoignage concorde tout à fait avec celui d'un ancien membre des Francs-Frères, société politique secrète de Montréal, probablement affiliée aux Odd Fellows. "Quelques-uns des membres les plus en vue [des Francs-Frères], déclare-t-il⁵⁹, étaient les avocats J. Doutre, M. Desjardins et [A.O.] Richer, puis M.-J.-E. Lafond, le comédien A.-V. Brazeau et son frère Guillaume". Tous ces Francs-Frères, sauf les deux derniers, sont des membres influents de l'Institut⁶⁰.

Le chanoine Georges Panneton⁶¹ attribue lui aussi un rôle considérable à la franc-maçonnerie. Il se demande:

Qui a soutenu les luttes de l'Institut Canadien contre l'évêque de Montréal, au siècle dernier? Qui a entretenu, à Montréal, pour mener les campagnes anticléricales, un journal sans cesse renaissant, sous différents noms, depuis le sinistre Pays condamné par l'autorité religieuse?...

On peut répondre, sans crainte de se tromper, en montrant du doigt La Franc-Maçonnerie.

58 La Minerve, livraison du 18 avril 1881, p.2, col. 6-7. Ce correspondant préféra garder l'amonymat, peut-être par crainte de représailles de la part de ses anciens co-sociétaires. Malgré nos recherches, nous n'avons pas réussi à l'identifier.

59 E.-Z. Massicotte, Les Francs-Frères, société politique secrète de Montréal, dans le Bulletin des Recherches Historiques, vol. 26, n° 7, livraison de juillet 1920, p. 210.

60 Voir liste des membres dans J.-L. Lafontaine, op. cit. , p. 28-39.

61 Chanoine Georges Panneton, La Franc-Maçonnerie, ennemie de l'Eglise et de la patrie, dans l'Oeuvre des Tracts, Montréal, l'Action Paroissiale, livraison de septembre 1940, n° 255, p. 9-10.

On comprend dès lors mieux comment il se fait que l'esprit de la société se soit fourvoyé si tôt et qu'il ait glissé dans l'anticléricalisme. L'Institut, en effet, devint rapidement hostile au clergé. Dès le 7 novembre 1848, les Mélanges Religieux⁶² prennent la résolution de dévoiler "les actes de ceux qui ne respectent plus rien, et qui n'hésitent plus à s'attaquer même à nos Pontifes de l'Eglise et tout le reste de notre respectable clergé". L'Avenir n'en continue pas moins ses attaques contre monseigneur Bourget. Il publie la lettre d'un anonyme qui censure la conduite de ce dernier à l'endroit de la Société de Colonisation des Cantons de l'Est. L'évêque, au dire de ce journal, n'aurait pas dû en refuser la présidence et il a tort de ne donner aucune raison de son refus. Les Mélanges Religieux⁶³ répondent à ces insultes: ces jeunes n'ont pas le droit de censurer leur évêque et leur clergé; le public ne devrait pas continuer à recevoir ce mauvais journal.

Ces remarques des Mélanges Religieux ne changent rien à l'attitude des membres de l'Institut et aux treize collaborateurs de l'Avenir. Ils ne ménagent pas leurs atta-

62 Les Mélanges Religieux, livraison du 7 novembre 1848, p. 2, col. 2.

63 Ibid., livraison du 10 novembre 1848, p. 2, col. 2.

ques même contre le Souverain Pontife. Un article de ce journal, paru le 14 mars 1849, salue bruyamment la chute du successeur de Pierre: "Les dernières nouvelles d'Europe, écrit-il, nous apprennent la déchéance du Pape comme roi et la proclamation de la république à Rome [...]. Nous saluons avec enthousiasme cet événement, que nous n'hésitons pas à proclamer comme glorieux pour la cause des nations"⁶⁴. On a d'ailleurs une bien piètre opinion de l'histoire du Saint-Siège. "L'histoire de la papauté, lit-on dans l'Avenir du 18 janvier 1850, [...] est l'histoire de tous les crimes qui déshonorent l'humanité"⁶⁵.

Si ces anticléricaux osent s'attaquer à la personne du Pape, on devine facilement ce qu'ils diront des évêques et du clergé en général. Ils ne cesseront pas de les critiquer. Les Mélanges Religieux notent la chose dans leur numéro du 22 mai 1849 où l'on trouve la remarque suivante: "L'Avenir continue à déblatérer contre notre respectable clergé et même contre Mgr l'Evêque de Montréal"⁶⁶. Aussi ce journal de l'évêché décide-t-il de mener une vive lutte à l'Avenir et de répondre à chacune de ses attaques. Les Mélanges Religieux

⁶⁴ L'Avenir, livraison du 14 mars 1849, p.3, col. 3.

⁶⁵ Ibid., livraison du 18 janvier 1850, p. 2, col. 6.

⁶⁶ Les Mélanges Religieux, livraison du 22 mai 1849, p. 2, col. 3.

disparaissent malheureusement en 1852⁶⁷.

A l'exemple de Voltaire, les membres de l'Institut ne savent trop quoi inventer contre le clergé pour miner son influence. Ils se moquent du moyen âge religieux et pestent contre l'entêtement des prêtres. Un Campagnard écrit dans l'Avenir: "J'ai retrouvé l'esprit moine du treizième siècle dans toute sa pureté, l'entêtement clérical qui se croit important et essaie de donner le change en se qualifiant lui-même de charité évangélique"⁶⁸. On accuse encore les prêtres de maintenir le peuple dans l'ignorance.

Ces antéccléricaux réclament à grands cris l'abolition des dîmes. Avec le rappel de l'Union, c'est l'un des principaux articles du programme de l'Avenir⁶⁹. Voici son langage: "Vous ne tarderez pas à joindre à vos projets de réforme le sujet des dîmes qui doivent être abolies, ainsi que les droits seigneuriaux, malgré les criailleries, les injures et les bouffonnes menaces de la presse ministérielle et du

67 La Minerve plus tard se fera un devoir de répondre aux attaques anticléricales du successeur de l'Avenir, à savoir le Pays.

68 L'Avenir, livraison du 23 juin 1849, p. 2, col. 4.

69 Lire le programme complet de l'Avenir dans sa livraison du 19 mars 1851, p. 2, col. 2.

clergé"⁷⁰. Au fait, pourquoi continuer à payer des redevances au clergé, puisqu'il devient de moins en moins nécessaire et qu'il est appelé à disparaître. "Plus le monde marche, s'exclame l'Avenir⁷¹, moins vous [les prêtres] devenez nécessaires dans l'ordre moral".

L'un des chefs véritables de cette école rouge au pays, à côté de Louis-Joseph Papineau et de J.-B.-E. Dorion, c'est assurément L.-A. Dessaulles. Formé à l'école de Voltaire dont il empruntera les procédés et même le style, il s'avère un bon orateur et un excellent écrivain. Il sera l'un des pires ennemis de l'Eglise canadienne. Cousin de monseigneur A.-F. Truteau⁷², vicaire-général du diocèse de Montréal, il fera tout en son possible pour nuire à l'influence du clergé dont il n'acceptera d'ailleurs ni le contrôle ni les directives. L'Index, pour lui, est une institution excel-

70 Cité par les Mélanges Religieux, livraison du 13 juin 1849, p. 2, col. 1. Ils répondent vaillamment à cette nouvelle attaque; ils qualifient les rédacteurs de l'Avenir de "Frères des Vandales" et recommandent aux gens de ne plus souscrire à ce journal.

71 L'Avenir, livraison du 6 novembre 1849, p. 2, col. 3.

72 Monseigneur Bourget à monseigneur le Grand-Vicaire Truteau, Rome, le 23 octobre 1869: "Tenez-vous, autant que possible, en bons termes avec Mr Dessaulles, votre cousin et le mari de votre vertueuse nièce". Correspondance de monseigneur Bourget, 1869, folio 30, Archives publiques du Canada.

lente pour des collégiens, mais d'aucune utilité pour des adultes. Il affiche bien son anticléricalisme dans sa trop fameuse conférence sur Galilée, ses travaux scientifiques et sa condamnation⁷³. Il entend présenter une biographie de ce savant, faire le récit de ses travaux, de ses découvertes, de ses difficultés avec l'Eglise et l'Inquisition. En réalité, c'est une longue diatribe contre l'Eglise et ses institutions; il veut à tout prix prouver que Galilée a vraiment été torturé: "Eh bien! écrit-il⁷⁴, de toutes ces citations, de tous ces faits, de toutes ces analogies, de toutes ces coïncidences [...] peut-on tirer d'autre conclusion que celle-ci: Galilée a vraiment été torturé". Il a une bien piètre conception du Saint-Office: "Comme si l'âge, le génie, et même la vertu la plus pure, avaient jamais trouvé grâce devant le Saint-Office". L'Inquisition n'est guère mieux avec une clémence "qui, d'après ses propres statistiques, trouvait un innocent sur deux mille accusés"⁷⁵. C'est un terrible tribunal qui prend plaisir à martyriser les gens, à en-

73 L.-A. Dessaulles, Galilée, ses travaux scientifiques et sa condamnation. Lecture publique faite devant l'Institut-Canadien de Montréal, le 14 mars 1856, Montréal, l'Avenir, 1856, 50p.

74 Ibid., p. 41.

75 Ibid., p. 33.

registrar leurs cris et hurlements⁷⁶ et "dont la mission et la tâche ont été de tout temps de blâmer tout changement, de repousser toute amélioration, d'enrayer tout progrès, d'anéantir toute découverte, de comprimer toute intelligence, de tuer toute liberté, de détruire toute indépendance d'esprit, de prohiber toute manifestation de raison et de génie, de proscrire toute expression libre de la pensée humaine"⁷⁷.

Il va sans dire qu'un anticléricalisme aussi notoire effraie certains membres de l'Institut canadien. Tout le monde ne partage pas les idées des chefs, à preuve la longue lettre que Désiré Y.-C. Girouard fait paraître dans la Minerve du 31 mars 1858⁷⁸. Il regrette de voir l'Institut autrefois si florissant dépérir tristement. Il déplore son anticléricalisme: "On a énoncé les principes les plus impies où l'on s'est moqué avec le plaisir le plus diabolique de ce que la Religion a de plus saint et de plus sacré". On émet les idées les plus absurdes, comme celles-ci: toutes les religions ont des erreurs, la religion du Christ a dégénéré jusqu'au XVIème siècle. On s'est même demandé "si la morale

76 "Vous le voyez, rien n'est omis des cris et des exclamations de la victime: l'Inquisition tenait note même des hurlements de la douleur". Ibid., p. 35.

77 Ibid., p. 14-15.

78 La Minerve, livraison du 31 mars 1858, p. 2, col. 5-8.

reposait sur la Religion" et "si le mariage civil était préférable au mariage ecclésiastique". Un membre, Médéric Lantôt, "s'est vanté qu'il ne craignait pas le titre d'impie" et J.-E. Lafond l'a accepté avec empressement. On invite souvent comme conférencier des suisses, tels Narcisse Cyr et Lafleur, c'est-à-dire des "hommes qui nourrissent dans le coeur la haine la plus implacable contre la Religion". Voilà pourquoi la plupart de ses huit cents membres "fuient l'Institut comme la peste".

4.-ATTITUDE DE MONSEIGNEUR BOURGET

Ainsi que nous l'avons vu, l'Institut canadien de Montréal suscite un grand enthousiasme à ses débuts et nombreux sont ceux qui fondent sur lui les plus belles espérances. Ses intentions premières ne laissent pas de doute et n'inspirent aucune crainte au point de vue religieux. Monseigneur Bourget et tout son clergé ne lui ménagent pas leurs encouragements et appuient ses initiatives. Malheureusement la jeune société sombre bientôt dans l'anticléricisme. Quelles sont alors les réactions de monseigneur l'évêque de Montréal? Les membres de l'association incriminée lui ayant souvent reproché d'avoir été inflexible, injuste et trop violent, il est bon de nous demander s'il y a du vrai en cette accusation.

Monseigneur Bourget, comme on peut s'y attendre, n'emploie pas tout d'abord les grands moyens dont il pourrait disposer. En fin diplomate et comme un bon pasteur soucieux du bien de ses ouailles, il commence par un travail d'approche, met en oeuvre un certain nombre de prêtres et de laïcs pour agir directement auprès des malheureux égarés. Ce sera la conduite qu'il suivra toute sa vie⁷⁹.

"Après des conseils intimes et des avis charitables, prodigués à plusieurs membres de cette Association"⁸⁰, monseigneur l'évêque de Montréal entreprend une lutte cachée contre l'Avenir dont il essaie de neutraliser l'influence. Cette feuille, d'ailleurs, se plaint de la chose. "Nous

79 Voir sa correspondance pendant qu'il est à Rome, en particulier les lettres du 11 mai, 24 juillet, 4 septembre, 23 octobre, 30 octobre 1869. Correspondance de monseigneur Bourget, 1869, folio 30, Archives publiques du Canada.

80 Arthur Savaète, Mgr Ignace Bourget. Sa vie, ses contrariétés, ses oeuvres, Voix canadiennes: Vers l'abîme, t. 9, Paris, Librairie Générale Catholique, 1916, p. 356. L'abbé Pierre Poulin, dans la première rédaction de ses Mémoires exprime la même pensée en des termes légèrement différents: "Après des conseils privés, note-t-il, et des avis charitablement donnés à plusieurs membres de cette association [l'Institut], il publia dans ses circulaires d'abord, et ensuite, dans un mandement, que les fidèles devaient être en garde contre la mauvaise tendances [sic] de cet Institut. Finalement il le condamna publiquement et défendit d'y appartenir à quelque titre que ce fut". Mémoires sur la vie et les oeuvres de Mgr Ignace Bourget, 2d évêque de Montréal, Archives du Collège Sainte-Marie, Montréal, p. 173-174.

sommes peiné de voir, écrit-elle⁸¹, que la conspiration contre notre journal émane de notre évêque catholique de Montréal". Une telle publication, voltairienne et libérale, causait énormément de tort. Les Mélanges Religieux lui menèrent une lutte à mort, à partir du 7 novembre 1848 jusqu'au 8 juillet 1852, jour de l'incendie qui les fit disparaître.

Monseigneur Bourget recourt ensuite à d'autres moyens. En mai 1850, il réunit à Montréal messeigneurs Pierre-Flavien Turgeon, Patrick Phelan et Joseph-Eugène-Bruno Guigues. Le 11 mai de cette année-là, ces Seigneurs envoient à leurs prêtres une circulaire portant le titre que voici: Circulaire des évêques de Sydime, de Montréal, de Carrha, de Martyropolis et de Bytown, réunis à Montréal, au clergé des diocèses de Québec, de Kingston, de Montréal, de Bytown et de Toronto⁸².

Ils annoncent la fondation d'un journal catholique anglais qui portera le nom de True Witness et ils le recommandent chaudement. Car le journalisme possède un pouvoir extraordinaire. "A l'heure qu'il est, écrivent ces évêques, le journalisme est une puissance formidable dont l'enfer se sert malheureusement avec trop de succès, pour empoisonner le monde de ses doctrines impies et corrompues. La religion

81 L'Avenir, livraison du 14 juin 1849, p. 1, col. 2.

82 MLCA, t. 2, p. 115-126.

se voit donc dans la nécessité de se servir de cette arme, pour combattre l'erreur et le mal".

Si les mauvais journaux troublaient le peuple fidèle, certaines bibliothèques n'étaient pas moins dangereuses, entre autres, celle de l'Institut canadien. "Pour éloigner le peuple des mauvaises lectures", les évêques réunis à Montréal encouragent fortement l'établissement de bibliothèques paroissiales, "chaque paroisse ou mission pouvant, ce nous semble, avoir la sienne". Monseigneur Bourget reviendra souvent sur ce chapitre des bibliothèques paroissiales: une première fois, le 19 mars 1852⁸³; puis à la fin de la même année, dans "un projet de règlement pour qu'il y ait uniformité dans le Gouvernement des cures du diocèse de Montréal"⁸⁴; et enfin le 26 avril 1854⁸⁵. Les Pères du Second Concile provincial de Québec les recommanderont eux aussi⁸⁶.

Monseigneur Bourget, au reste, fut l'inspirateur et l'âme ardente⁸⁷ de cet important concile tenu à Québec

83 MLCA, t. 2, p. 198.

84 Ibid., p. 285.

85 Ibid., p. 453.

86 Ibid., p. 458.

87 Arthur Savaète écrit ceci: "Il suffit, du reste, de voir les travaux du premier et second concile de la province de Québec, pour être certain que l'énergique évêque de Ville-Marie en fut l'âme ardente, comme il en fut le principe et la lumière". Op. cit., p. 336.

en juin 1854. Il en suscita l'idée et en prépara les thèmes de discussion. Les Pères du Concile édictèrent un règlement disciplinaire pour tracer aux prêtres l'attitude à prendre au sujet des instituts littéraires. Le texte est on ne peut plus clair:

Lorsqu'il est constant qu'il y a dans un institut littéraire des livres contre la foi ou les mœurs; qu'il s'y donne des lectures contraires à la religion; qu'il s'y lit des journaux immoraux ou irreligieux, on ne peut admettre aux sacrements ceux qui en font partie, à moins qu'il n'y ait sujet d'espérer que, vu la fermeté dans les bons principes, ils pourront continuer à les réformer⁸⁸.

Ce décret vise directement l'Institut canadien de Montréal qui possédait une bibliothèque fort répréhensible, patronnait les conférences les plus anticléricales et recevait quantité de journaux hostiles à l'Eglise.

Un autre règlement disciplinaire, adopté par le même Concile provincial de Québec, insiste sur la nécessité d'un bon journal français rédigé par des laïcs, afin d'exposer la doctrine de l'Eglise et la défendre contre les attaques de ses nombreux ennemis⁸⁹. A cette époque, le Pays

88 MLCA, t. 2, p. 466.

89 Voici le texte de ce règlement: "Le besoin d'un journal français, pour propager les bons principes, se fait de plus en plus sentir. Ce journal, rédigé par des laïques instruits et chrétiens, produirait plus de fruits, parce qu'il rencontrerait moins de préjugés que s'il était sous l'entière direction du clergé. On aura donc à aviser aux meilleurs moyens de rendre ce nouveau service à la religion". MLCA, t. 2, p. 468.

qui avait remplacé l'Avenir, ne cessait de critiquer l'Eglise---c'est L.-A. Dessaulles qui en était le rédacteur--- et, depuis la disparition des Mélanges Religieux, il n'y avait vraiment aucun journal pour la défendre.

Si la fondation d'un nouveau journal dévoué aux intérêts de l'Eglise ne se réalise pas immédiatement, l'action de monseigneur Bourget n'en demeure pas pour autant stérile. En 1856, il fonde l'Oeuvre des Bons Livres avec mission de répandre la saine lecture⁹⁰: excellente façon de combattre l'influence néfaste de la bibliothèque de l'Institut canadien. Après quoi, aidé de son clergé, il réussit à mettre sur pied le Cabinet de Lecture paroissial⁹¹ qui devient très vite populaire et porte sérieusement ombrage à l'Institut canadien. La nouvelle société adopte exactement la même formule que sa rivale. Elle possède une bibliothèque qui ne tarde pas à devenir imposante, elle reçoit des journaux nombreux que les gens peuvent parcourir dans sa salle de nouvelles, elle donne, toutes les semaines, des conférences littéraires très goûtées du public. Tout comme l'Institut canadien, le

90 Sur ce sujet, voir une série d'articles dans la Minerve, livraison du 30 août 1856, p. 2, col. 5, et les numéros suivants.

91 Fondée à Montréal, en 1859, cette revue importante connut une grande vogue et fit beaucoup de bien. Elle publia la plupart des "lectures" qui se donnèrent au Cabinet de Lecture paroissial; elle cessa de paraître en 1873.

Cabinet de Lecture paroissial se propose d'être une école d'éloquence pour les jeunes Canadiens français.

L'inauguration de ce Cabinet de Lecture paroissial, au dire de la Minerve⁹², fut "une fête littéraire charmante". La salle était comble; les citoyens les plus marquants de la ville de Montréal s'y étaient rendus. La soirée était sous la présidence du maire de la cité. Plusieurs orateurs se firent entendre, entre autres P.-J.-O. Chauveau, ministre de l'éducation, l'abbé R. Granet, supérieur du Séminaire, Thomas-Jean-Jacques Loranger, Augustin-Norbert Morin et l'avocat Côme-Séraphin Cherrier⁹³. Le discours le plus goûté fut sûrement celui du père Félix Martin, S.J., recteur du collège Sainte-Marie, dont l'esprit fusait à jet continu. Sa conclusion surtout plus tout à fait à l'auditoire. Elle était bien dans les moeurs du temps, puisqu'elle recommandait de prendre le "pledge" contre les mauvaises lectures:

Faites donc pour les lectures, disait-il, ce que l'on a fait pour la boisson, au nom du patriotisme, soit pour votre propre bien, soit pour la nécessité rigoureuse du bon exemple.

Prenez donc ici le "pledge" contre les mauvaises lectures; abstenez-vous en pour votre bien et par crainte du scandale. Ne les laissez pas pénétrer, pas plus que la boisson au sein de vos demeures⁹⁴.

92 La Minerve, livraison du 18 février 1857, p. 2, col. 3.

93 Pour les textes des discours, voir la Minerve, livraison du 25 février 1857, p. 2.

94 Ibid., p. 2, col. 6.

Ce Cabinet de Lecture paroissial, avec sa formule identique à celle de l'Institut canadien, contribua beaucoup à miner l'influence de l'Ecole rouge. Il exerça à Montréal une très heureuse action tant par ses conférences que par sa bonne littérature. L.-W. Marchand le reconnaissait déjà dans une causerie qu'il prononçait au Cabinet de Lecture paroissial, en mars 1857:

Ainsi fallait-il combattre énergiquement ses effets toujours pernicioeux [du roman immoral], quelquefois mortels chez la population de notre ville. Cette fièvre de lectures immorales progressait sourdement, lentement et menaçait de devenir épidémique [...]. Que fit l'Eglise? [...] elle rassemble plusieurs centaines de volumes choisis, et le Cabinet de Lecture fut créé [...]. Oui, Messieurs, je le dis avec orgueil, c'est à notre noble et digne clergé que nous devons cette institution bienfaisante⁹⁵.

Ce texte n'exige pas de commentaires. Le Cabinet de Lecture paroissial est bien l'oeuvre de monseigneur Bourget et de son clergé.

col. 3. 95 La Minerve, livraison du 24 mars 1857, p. 2,

CONCLUSION

Nous venons de raconter les débuts de l'Institut canadien de Montréal; nous savons maintenant qu'il était bien disposé à ses premiers jours et que sa position religieuse n'inspirait aucune crainte. Malheureusement le retour de Papineau au pays, à la veille de la Révolution de 1848, sema la zizanie au sein de la société et même dans toute la politique du pays. Ce fut la scission du parti libéral avec la création du parti radical rouge qui ne cessa de réclamer le rappel de l'Acte d'Union des Canadas. Sous l'influence des idées voltairiennes, du libéralisme et de la franc-maçonnerie, la tête dirigeante de l'Institut et en même temps de ce nouveau parti extrémiste, se montra hostile au clergé et entra en campagne contre lui.

Monseigneur Bourget opéra une réaction⁹⁶. Le Cabinet de Lecture paroissial accomplit un magnifique travail

⁹⁶ Un abonné de Saint-Eustache écrit dans la Minerve du 9 mai 1857, p. 2, col. 1, les lignes suivantes: "Evidemment il y a à Montréal une réaction vers le bien, vers les idées religieuses. Les citoyens secondent dans cette oeuvre notre digne clergé".

dans la région de Montréal. L'Institut se mit à le combattre⁹⁷ et afficha à nouveau son impiété, après l'avoir dissimulée quelque temps⁹⁸. Il reprit ses attaques violentes

97 Un membre "tout dévoué" de l'Institut canadien écrit à l'éditeur de la Minerve, livraison du 16 mai 1857, p. 2, col. 4:

Je dois à l'amour de la vérité relever plusieurs inexactitudes, pour ne rien dire de plus, qui se sont glissées dans un petit article du Pays [...] à l'occasion des lectures que le Révérend Père Schneider et M. Bibaud ont donné [sic] au Cabinet de Lecture Paroissial, mardi dernier [...].

J'ai vu aussi avec peine, et cela à cause de l'intérêt sincère que je porte à l'Institut-Canadien, percer à travers l'article du Pays quelques sentiments peu bienveillants pour notre clergé en général [...]. Puisse ce dernier [le Cabinet de Lecture paroissial] et l'Institut-Canadien vivre en bons amis.

98 La Minerve du 23 juillet 1857, p. 2, col. 1, note ceci:

Il s'est élevé ici, un parti dont le programme violent et subversif n'a pas tardé à faire quelques adeptes parmi les mécontents de la religion et de la politique. Après avoir passé par bien des mains, subi un grand nombre de réformes, modifié peu à peu sa feuille de route, il est aujourd'hui, plus réservé, plus dissimulé, mais toujours aussi méchant et aussi impie qu'autrefois. Nous disons méchant, parce qu'il y a malice à saisir le moindre prétexte pour éclater en injures et en calomnies contre l'Eglise catholique.

contre le clergé⁹⁹. En somme, nous ne venons qu'assister aux préliminaires de la lutte entre monseigneur Ignace Bourget et l'Institut canadien de Montréal. Les deux ont affiché leur position. La vraie lutte, ouverte celle-là, et non plus cachée comme depuis dix ans, va débiter et ce sera autour de la bibliothèque de l'Institut.

⁹⁹ La Minerve du 13 janvier 1858, p. 2, col. 3, parle d'un "libelle infâme que le Pays vient de lancer contre le clergé catholique". Le 16 janvier, p. 2, col. 2, elle écrit: "La Démocratie rouge craint et hait le clergé, comme un gamin redoute la fêrule de son maître". Comment expliquer cette haine? Est-ce à dire que le clergé, comme il le fera en 1871 au temps du Programme Catholique, s'occupait de politique et appuyait plutôt le parti au pouvoir? Non pas. Les Rouges détestent tout simplement le clergé à cause de son influence considérable et surtout à cause de la modération de son enseignement.

CHAPITRE II

LA LUTTE OUVERTE (1858-1865)

Dans notre premier chapitre nous avons insisté sur les préliminaires de la lutte, en analysant la conduite respective de l'Institut canadien de Montréal et de monseigneur Ignace Bourget. Le terrain est prêt pour un véritable conflit, et il va naître à la première occasion. Ce sera la bibliothèque qui mettra le feu aux poudres. Monseigneur l'évêque élèvera la voix dès le mois de mars 1858, mais l'Institut fera la sourde oreille.

Il importe d'abord d'être bien fixé sur la cause de cette lutte.

1.- CAUSE DE LA LUTTE: LA BIBLIOTHEQUE

L'Institut canadien faisait beaucoup de tort par ses conférences dont plusieurs étaient franchement mauvaises. Il y exposait les idées les plus radicales et ne se gênait pas pour attaquer le clergé. Ses journaux n'étaient guère plus recommandables: le Pays en particulier, avec L.-A. Dessaulles comme rédacteur-en-chef. Le conflit cependant naît autour de la bibliothèque qui est vraiment répréhensible.

Elle contient nombre de romans malsains et immoraux lesquels d'ailleurs jouissent d'une large circulation. Le catalogue de 1852 renferme des livres des deux Dumas, de Fred Soulié, Pierre Béranger, Eugène Sue, Georges Sand, Ho-

noré de Balzac, Henri Murger et autres du même calibre¹. Il s'y trouve quantité d'ouvrages à l'Index: ceux de Voltaire, Rousseau, Diderot, Volney, Renan, Kardec, Pierre Leroux, Auguste Comte et Jules Simon².

L'Eglise tolère la présence de livres à l'Index dans une bibliothèque, pourvu qu'on les place dans un endroit spécial, généralement appelé "enfer", et qu'on ne les prête qu'aux lecteurs munis de la permission de leur évêque. Telle n'est pas la ligne de conduite suivie par l'Institut. On ne se préoccupe pas du tout des livres à l'Index; ils sont accessibles à tout le monde, avec le résultat qu'ils causent un tort immense à la jeunesse montréalaise.

Les membres de l'Institut n'agissent pas par ignorance, comme on serait porté à le croire; ils connaissent fort bien la législation de l'Eglise, mais ils n'en tiennent pas compte. Ils se moquent de l'Index et ne reconnaissent pas son autorité. En France, disent-ils, il n'est pas reconnu. Pourquoi le serait-il ici? Une bibliothèque sérieuse doit posséder toutes sortes de volumes, même les ouvrages à l'Index. Des adultes formés ne sont pas des collégiens; ils n'ont donc plus besoin de surveillance.

¹ Catalogue de la bibliothèque de l'Institut Canadien. Février 1852, Montréal, 1852, 34-2p.

² Ibid.

C'est L.-A. Dessaulles surtout qui répandra ces idées. Dans une lettre à l'un de ses amis, il écrit un jour: "On ne pouvait avoir une bibliothèque un peu importante sans y faire entrer de temps à autre quelques livres à l'Index"³. Cette autre phrase est encore de lui: "On avait Voltaire (moins la Pucelle), Rousseau, l'Encyclopédie [...]. L'évêque demanda qu'on élimina [sic] les livres à l'Index. Il aurait fallu perdre 300 ou 400 volumes"⁴.

L'évêque de Montréal ne peut tolérer plus longtemps pareille chose et, au début de mars 1858, il se décide à agir.

2.- DECISIONS DE MONSEIGNEUR BOURGET

Son action s'exerce surtout par les trois fameux documents émis au printemps de 1858, puis plus tard par la double censure du journal le Pays. Analysons d'abord ses écrits de 1858.

a) Les trois fameux documents de 1858. - Le 10 mars de cette année, monseigneur Bourget envoie à son clergé une Circulaire⁵ pour lui annoncer la lettre pastorale qu'il lui

³ Théodore-Vinet, La Nouvelle-France catholique: lettre de Dessaulles, 3 juin 1884, cité par Marcel Trudel, L'Influence de Voltaire au Canada, Montréal, Fides, 1945, t. 2, p. 37.

⁴ Ibid.

⁵ MLCA, t. 3, p. 352-355.

adresse sous le titre suivant: Lettre Pastorale de Mgr l'Evêque de Montréal, sur l'allocution prononcée par Sa Sainteté Pie IX contre les erreurs du temps, le 9 décembre 1854⁶. Dans la circulaire, il recommande à son clergé d'user de beaucoup de prudence "pour que cette instruction vivement sollicitée, ait un plein succès"⁷. Ce conseil n'est pas superflu: monseigneur l'évêque connaît la délicatesse du sujet et sait très bien à qui il a affaire. Il s'est efforcé, remarque-t-il, de donner au peuple fidèle la plus haute idée possible du Souverain Pontife, afin que Sa voix soit mieux écoutée. En passant, il insiste sur les résultats toujours terribles des révolutions et sur la vive horreur que notre peuple doit avoir de ces bouleversements sociaux. Il considère le culte du dogme de l'Immaculée-Conception comme le meilleur moyen de préserver notre pays de cet esprit de "vertige" qui parcourt le monde. Il explique ensuite la brièveté de son commentaire du discours du Pape: c'est qu'il veut s'étendre davantage sur le deuxième point de sa Lettre Pastorale qu'il considère beaucoup plus important.

Je m'attache pour cette fois, écrit-il, à faire comprendre au peuple tout le danger des mauvais livres, des mauvais journaux et des mauvais discours, et par conséquent celui des instituts dans lesquels seraient déposés les livres et journaux irreligieux, et où l'on ferait des lectures entachées des erreurs du temps⁸.

6 MLCA, t. 3, p. 356-375.

7 Ibid., p. 352.

8 Ibid., p. 353.

Il n'est pas formellement opposé aux instituts puisqu'il permet à ses prêtres d'en faire partie, mais à certaines conditions. "Vous pourrez encourager les bons instituts, remarque-t-il⁹, et en faire partie, si l'on y établit pour règle inviolable, que l'on n'y souffrira jamais ni mauvais livres, ni mauvais journaux, ni mauvaises lectures". Il recommande de ne nommer en chaire aucun journal ni institut; s'il devenait nécessaire de porter une défense à ce sujet; il en prendrait lui-même l'initiative et le ferait savoir à son clergé. Il termine en indiquant "le meilleur moyen d'empêcher le mauvais esprit de se répandre partout"¹⁰: enrôler tout le monde dans l'Association de la Propagation de la foi.

Voici maintenant l'analyse de la Lettre Pastorale du 10 mars 1858. Le but du Pape en convoquant à Rome, en l'année 1854, tous les évêques de l'univers, était non pas seulement de proclamer le dogme de l'Immaculée-Conception, "mais encore de travailler à la conservation de la foi, dans le monde entier"¹¹. Il le fit, le lendemain même de la proclamation du dogme, dans un discours qu'il prononça, en un consistoire secret, devant tous les princes de l'Eglise.

9 MLCA, t. 3, p. 353.

10 Ibid., p. 354.

11 Ibid., p. 357.

Monseigneur l'évêque dit sa joie d'avoir entendu les paroles du chef suprême de l'Eglise, du représentant du Christ sur la terre, et de pouvoir maintenant les communiquer à ses fidèles. Il ajoute: "N'êtes-vous pas d'avance déjà fermement résolu de mettre en pratique des ordres et recommandations qui vous viennent de si haut?"¹². Suit le discours du Souverain Pontife commenté paragraphe par paragraphe.

C'est la Vierge elle-même qui inspire au Pape ses paroles. Or, le Souverain Pontife ordonne de combattre "les monstres d'erreurs, qui se glissent, durant ce siècle si hérissé de difficultés, par tout l'Univers Catholique"¹³. Ces monstres sont une classe impie d'incrédules formés en sociétés secrètes pour combattre l'Eglise et la pureté des moeurs. Et monseigneur Bourget de décrire longuement le philosophisme et l'Ecole voltairienne. Ce monstre a répandu ses erreurs dans le monde entier, il a voulu renverser l'Eglise et l'Etat et, pour arriver à cette fin, il a commencé par saper toute autorité. Il a chassé et massacré les ministres du culte, il a accumulé les ruines dans les pays où il a triomphé. Le voyageur les voit, ces désastres: guerres civiles, églises profanées et brûlées, haine envers les ministres de Dieu, profanation du dimanche, disparition de la sainte communion,

¹² MLCA, t. 3, p. 360.

¹³ Ibid., p. 362.

et ainsi de suite. La Lettre Pastorale avertit le peuple heureux du Canada d'être sur ses gardes, car ce monstre d'erreur a déjà commencé à s'infiltrer chez lui et il se sert des mêmes plans d'attaque qu'il a utilisés ailleurs. Les voici:

Les moyens employés, pour tromper les peuples et égarer les nations, furent donc les mauvais livres, les publications mensongères et les discours irreligieux. Et comme l'on cherche à user ici des mêmes moyens [...], c'est notre devoir d'élever hardiment la voix, avec N.S.P. le Pape pour vous avertir du danger qui vous menace [...]. En vous faisant lire ces livres impies, et en vous tenant des discours séduisants, on veut tout simplement vous cacher les erreurs les plus dangereuses¹⁴.

Le pasteur ne se contente pas d'un avertissement vague. Il trace à ses ouailles une ligne de conduite très précise qui se résume dans les points suivants. Il conseille de ne pas lire les livres désapprouvés par l'Eglise. Les membres de tout institut littéraire sont strictement obligés de voir à ce qu'il n'y ait aucun mauvais volume dans la bibliothèque de leur société. S'il s'y trouve déjà des ouvrages de cette nature, les sociétaires sont tenus en conscience de les faire disparaître. Dans le cas où ils ne pourraient réussir à expurger leur bibliothèque, ils n'auraient qu'une solution à adopter: se retirer en protestant publiquement et en faisant connaître les motifs de leur démission. Ils devraient aussi

¹⁴ MLCA, t. 3, p. 366-7.

avertir le public qu'ils ne sont plus membres de cette association, afin qu'on ne puisse pas se servir de leur nom ou de leur prestige pour recruter de nouveaux sujets. Monseigneur conseille également de ne recevoir ni lire aucun mauvais journal. Les membres d'un institut qui encourage les feuilles dangereuses, doivent donner leur démission. La Lettre Pastorale se termine par une exhortation à fermer l'oreille aux discours des séducteurs. "Faites bien attention, en particulier, précise-t-elle¹⁵, aux lectures qui peuvent se faire dans les instituts littéraires".

Ce document de si haute importance fut lue dans toutes les chaires du diocèse de Montréal. La pensée de l'évêque n'était pas équivoque. De toute évidence---et personne ne s'y trompa---il s'adressait aux membres de l'Institut canadien, il leur lançait un appel public leur demandant de purger leur bibliothèque. Et si la majorité ne voulait pas écouter la voix du Pasteur, les personnes bien intentionnées n'avaient qu'à démissionner.

L'Institut incriminé convoque ses membres à une séance extraordinaire, le 13 avril 1858, "pour s'occuper d'un avis de motion tendant à nommer un comité dont les attributions auraient consisté en l'examen de la bibliothèque"¹⁶.

¹⁵ MLCA, t. 3, p. 370.

¹⁶ Le Pays, livraison du 15 avril 1858, p. 2, col. 3.

Si l'on en croit le témoignage du journal le Pays¹⁷ et du docteur Jean-Baptiste Meilleur, surintendant de l'Instruction publique¹⁸, la discussion est très vive et prolongée. Finalement l'assemblée se prononce contre la motion. Monsieur Blanchet propose une série d'amendements qui sont adoptés 110 voix contre quatre-vingt-huit.

Ces résolutions sont tout à fait impertinentes et constituent un acte d'insoumission très grave à l'endroit de monseigneur l'évêque de Montréal. C'est une espèce de défi. On déclare entre autres ceci:

17 "Une séance spéciale a eu lieu mardi soir [...]. Après des débats aussi intéressants que prolongés, et auxquels prirent part les plus anciens membres de l'Institut, comme les plus nouveaux, l'assemblée s'est prononcée contre une proposition de ce genre, en adoptant l'amendement suivant de M. Blanchet, amendement qui fut gagné par 10 voix contre 88" (Ibid.).

18 Le 16 avril 1858, il écrit à l'abbé Louis-Edouard Bois: "L'Institut de cette ville a été agité, le 13 courant, par une chaude discussion à l'occasion d'une motion faite pour l'expulsion des mauvais livres des rayons de sa bibliothèque, et de l'amendement proposés par Pre Blanchet pour les y conserver. L'amendement a été emporté par une grande majorité, et le Pays d'avant-hier triomphe impudemment de cette victoire démoralisatrice et anticatholique". Correspondance inédite du docteur Jean-Baptiste Meilleur, déposée aux Archives du Scolasticat de l'Immaculée-Conception, rue Rachel est, Montréal, folio 67.

Que l'Institut-Canadien, tout en accomplissant sa noble mission d'union, d'instruction mutuelle et de progrès général, suivant la haute conception de ses fondateurs, a toujours veillé avec la plus scrupuleuse sollicitude, à ce que la bibliothèque fût exclusivement composée de livres moraux, scientifiques, philosophiques, historiques et propres à nourrir le coeur et à développer l'intelligence.

Que l'Institut a toujours été et est seul compétent à juger de la moralité de sa bibliothèque et qu'il est capable d'en prendre l'administration sans l'intervention d'influence étrangère¹⁹.

On ajoute qu'il n'y a jamais eu un seul mauvais livre dans la bibliothèque depuis quatorze ans "et que le comité de régie [est] suffisant pour gérer les affaires de l'Institut et pour voir à l'administration de sa bibliothèque"²⁰.

Evidemment ce défi lancé à l'autorité religieuse ne peut plaire à tous les membres de l'Institut canadien; quatre-vingt-huit d'ailleurs se sont opposés à ces résolutions. Il se produit un remous au sein de la société, surtout parmi les catholiques sincères et soumis à leur évêque. Le 22 avril 1858, cent trente-huit d'entre eux²¹ donnent leur dé-

19 Le Pays, livraison du 15 avril 1858, p. 2, col. 3.

20 Ibid., col. 4.

21 Les historiens ne s'entendent pas sur le nombre des démissionnaires. Pourtant le document paru dans le Pays est signé de 138 noms exactement. Comme quoi, en histoire, il vaut toujours mieux recourir à la source même. C'est peut-être plus difficile que de répéter les prédécesseurs, mais plus sûr aussi.

mission en esprit d'obéissance à la Lettre Pastorale du 10 mars. Ils adressent au président et aux membres de l'association suspecte une lettre ouverte qui paraît dans le Pays du 24 avril²².

Ils donnent leur démission, expliquent-ils dans ce manifeste, parce qu'ils ne partagent plus les opinions de cette société et qu'ils espèrent par ce geste ouvrir les yeux des autres membres et les ramener dans le droit chemin. L'Institut canadien de Montréal a dévié de son but premier: faire progresser la jeunesse canadienne par divers moyens. Il "a failli à sa mission"²³, puisque sa bibliothèque contient des livres essentiellement "futiles, irreligieux et immoraux" et que sa tribune est devenue "la trompette au moyen de laquelle on répand à grand bruit [...] les idées les plus absurdes en fait de religion, de morale et de nationalité"²⁴.

Deux fois dans le passé, observent-ils, la minorité a essayé en vain de protester. On a continué à avoir des mauvais livres, des journaux dangereux et des conférences répréhensibles. Aussi bien ces cent trente-huit membres sont-ils réduits à prendre une mesure extrême:

22 Le Pays, livraison du 24 avril 1858, p. 2, col. 4.

23 Ibid.

24 Ibid.

Ne voulant pas continuer, disent-ils, à contribuer au maintien d'une association que nous considérons comme dangereuse pour la jeunesse et le pays sous le rapport religieux, moral et national, nous adoptons, messieurs, le seul moyen maintenant à notre disposition en déposant devant vous notre résignation comme membres de l'Institut-Canadien²⁵.

Ce document est daté de Montréal, le 22 avril 1858, et signé par des officiers aussi bien que par de simples membres de la société. On y voit les noms de Joseph Barsalou, Alphonse Plinguet, Louis Labrèche-Viger, ancien rédacteur du journal le Pays, Napoléon Bourassa, notre grand artiste canadien, et surtout Louis-Amable Jetté, le futur avocat de la Fabrique Notre-Dame dans l'Affaire Guibord.

La voix de monseigneur Bourget a donc été écoutée par un certain nombre de catholiques de l'Institut. Quelques jours plus tard, l'illustre prélat revient à la charge, donnant un deuxième avertissement encore plus solennel que le premier. C'est la Lettre Pastorale de Mgr l'Evêque de Montréal sur l'Institut Canadien et contre les mauvais livres²⁶, en date du 30 avril 1858, que les prêtres liront dans toutes les chaires du diocèse, le dimanche suivant sa réception.

Monseigneur Bourget commence par rappeler sa Lettre Pastorale du 10 mars précédent où il a demandé aux membres

²⁵ Le Pays, livraison du 24 avril 1858, p. 2, col. 4.

²⁶ MLCA, t. 6, p. 24-38.

d'instituts littéraires ayant de mauvais livres, de se retirer si l'on ne voulait pas les faire disparaître. Puis il mentionne la demande de plusieurs sociétaires, à une séance du 13 avril, de procéder à un examen de la bibliothèque: requête légitime, exprimée d'ailleurs pour la deuxième fois et rejetée par la majorité. En agissant ainsi, l'Institut canadien a fait "profession de principes anti-catholiques, et tout-à-fait dangereux"²⁷. Il a, du même coup, exprimé deux graves erreurs.

L'Institut canadien d'abord se considère le seul juge compétent de sa bibliothèque et se dit en mesure de l'administrer tout seul. Monseigneur Bourget déclare cette proposition hérétique et condamnée par le Concile de Trente qui accorde à l'évêque seul le droit d'approuver et d'examiner les volumes. Et la Lettre Pastorale de comparer la bibliothèque de l'association à une fontaine empoisonnée dont il faut se méfier.

Deuxièmement, l'Institut canadien déclare avoir toujours veillé avec une scrupuleuse attention sur le choix de ses livres et de n'en avoir jamais eu un seul "d'une nature obscène ou immorale"²⁸. Monseigneur l'évêque attire l'atten-

27 MLCA, t. 6, p. 23.

28 Ibid., p. 28.

tion sur la circonstance de la déclaration. En refasant de se rendre à ce désir d'examen de la bibliothèque, cette société s'avoue coupable. Il est évident, du reste, que sa bibliothèque renferme des livres contraires à la foi et aux mœurs. Nous en trouvons une première preuve dans le témoignage "irréfragable" de la protestation des 138 membres qui ont quitté l'Institut, malgré la perte de certains droits et privilèges, parce que sa bibliothèque est mauvaise, même très mauvaise. En second lieu, cette bibliothèque comporte beaucoup de livres à l'Index.

Comparant ce Catalogue [celui de 1852] des livres de l'Institut-Canadien, note monseigneur Bourget, avec le Catalogue appelé l'Index, sur lequel l'Eglise inscrit les livres qu'elle condamne comme dangereux, nous n'y voyons, hélas! figurer qu'un trop grand nombre de ceux de l'Institut²⁹.

La Lettre Pastorale parle ensuite longuement de la condamnation des mauvais livres par Rome. Elle indique les tribunaux chargés de l'examen des volumes, à savoir le Saint-Office et la Sacrée Congrégation de l'Index qui procèdent tous deux avec beaucoup de soin. Elle énumère les dix règles très précises que suivent ces congrégations pour l'examen et la condamnation des mauvais livres. Elle décrit les peines canoniques encourues par ceux qui gardent ou lisent des ou-

29 MLCA, t. 6, p. 30.

vrages mis à l'Index par l'Eglise: ces gens tombent sous la loi de l'excommunication.

Monseigneur l'évêque de Montréal termine son mandement par un nouvel appel aux membres de l'Institut canadien. Il les supplie de rétracter leurs erreurs; il est encore temps. Mais s'ils persistent dans leur égarement, ils encourront des peines terribles, c'est-à-dire l'excommunication avec tout ce qu'elle comporte. Un abîme épouvantable s'ouvre devant eux. Le pasteur de leurs âmes ne peut s'empêcher de leur crier de faire attention de ne pas y tomber. Il conclut par une prière à Marie pour ses enfants. Il la prie de bénir cette lettre afin qu'elle porte beaucoup de fruit.

Le 10 mai suivant, la plupart des membres démissionnaires fondent une nouvelle société: l'Institut-Canadien-Français. La nouvelle association a son heure de célébrité, exerce une heureuse influence au sein de notre population et n'est pas sans nuire beaucoup à l'ancienne société. Elle ne remporte pas cependant tout le succès qu'on était en droit d'en attendre. L'explication serait peut-être qu'elle fait double emploi avec le Cabinet de Lecture paroissial, fondé l'année précédente. Ces anciens membres de la malheureuse société, au lieu de disperser leurs forces en fondant l'Institut-Canadien-Français, auraient beaucoup mieux fait, semble-t-il, d'apporter leur concours au Cabinet de Lecture pa-

roissial. Ce dernier aurait eu infiniment plus de ressources et de prestige dans sa lutte contre l'Institut canadien.

Durant tout ce temps-là, l'association incriminée ne rétracte pas ses erreurs, ne veut pas se soumettre aux directives de son évêque, n'expurge nullement sa bibliothèque et ne change pas le moins du monde le ton de ses conférences ni de ses journaux. Monseigneur Bourget décide de tenter un nouveau coup. Le 31 mai de cette année, il envoie à son clergé un autre document à lire en chaire: Lettre de Mgr l'Evêque de Montréal contre les mauvais journaux, un texte très élaboré et très fouillé qui couvre une trentaine de pages des Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection³⁰.

Cette Lettre Pastorale est accompagnée d'une Circulaire au clergé³¹. Monseigneur Bourget y explique que ces deux documents sont le complément de sa Lettre Pastorale du 10 mars, sur l'allocution prononcée par Sa Sainteté Pie IX contre les erreurs du temps, le 9 décembre 1854³². Il recommande à son clergé l'unité d'action, de faire cause commune avec lui. Il espère que les journaux équivoques---allusion

30 MLCA, t. 6, p. 380-411.

31 Ibid., p. 376-380.

32 Ibid., p. 356-375.

évidente au journal le Pays---vont se surveiller afin de ne pas être dénoncés. Il se propose de faire venir un catalogue de l'Index, dernière édition, et il désire que dans un avenir rapproché il s'en trouve un exemplaire dans chaque bibliothèque paroissiale. Pour la centième fois peut-être, il exhorte de nouveau ses prêtres à encourager les bons journaux. Il leur demande également de parler des malheurs des peuples qui ont eu des révolutions: excellente façon de neutraliser l'influence de l'Institut canadien, des mauvais journaux et des "rouges" qui ne cessent de prêcher la liberté et la révolution.

Quant à la Lettre Pastorale de Monseigneur l'évêque de Montréal contre les mauvais journaux, elle insiste d'abord sur l'importance du problème: c'est une question de vie ou de mort. Elle décrit les caractères de ces feuilles dangereuses et même dépeint en détail chacun de ces journaux. Le journal irreligieux est celui qui combat l'existence de Dieu et de la religion; le journal hérétique, celui qui attaque constamment l'Eglise. Le journal immoral blesse la pudeur, tandis que la feuille impie se moque des choses saintes; d'ordinaire elle est très habile, à la manière des fils des ténèbres. Elle ruine l'autorité du prêtre, en étalant aux yeux du grand public toutes sortes de supposés scandales.

Le plus dangereux de tous ces journaux est peut-être le journal libéral. Monseigneur Bourget le décrit avec beaucoup de soin et de détails: c'est "celui qui prétend [...] être libre dans ses opinions religieuses et politiques; qui voudrait que l'Eglise fût séparé [sic] de l'Etat; et qui enfin refuse de reconnaître le droit que la Religion a de se mêler de la politique, quand les intérêts de la foi et des moeurs y sont intéressés"³³.

La Lettre Pastorale s'attache ensuite à prouver qu'il "n'est permis à personne d'être libre dans ses opinions religieuses et politiques"³⁴. C'est l'Eglise qui a mission d'éclairer ses enfants qui doivent accepter sa doctrine. L'Eglise, au surplus, "ne doit pas être séparée de l'Etat" et "la Religion peut et doit s'allier avec une bonne et sainte politique". Cette dernière affirmation constitue la base même du Programme catholique et de l'Influence indue dont il sera question quelques années plus tard. Ces doctrines chères à monseigneur Bourget et à monseigneur Laflèche, évêque des Trois-Rivières, ne rallièrent pas tous les membres de l'épiscopat canadien et donnèrent lieu à de nombreuses difficultés³⁵.

33 MLCA, t. 6, p. 392.

34 Ibid., p. 394.

35 F. Langevin, Monseigneur Ignace Bourget, deuxième évêque de Montréal, précis biographique, Montréal, Imprimerie du Messager, 1931, p. 225-236.

L'intrépide évêque de Montréal termine sa Lettre Pastorale en défendant de lire ou d'encourager tout journal irreligieux, hérétique, impie, immoral ou libéral.

Voilà les trois fameuses lettres pastorales de monseigneur Bourget où il indique clairement aux membres de l'Institut canadien la ligne de conduite qu'ils doivent suivre. Il commence par un premier avertissement général visant tous les instituts littéraires, leur demandant de purger leur bibliothèque de tous les mauvais ouvrages. Puis c'est un appel spécial aux membres de l'Institut canadien, les suppliant de rétracter leurs erreurs et d'éviter ainsi l'excommunication dont ils sont menacés. C'est enfin une condamnation implicite des mauvais journaux, en particulier du Pays, organe de l'Institut canadien. Ces trois documents s'enchaînent, forment un tout et définissent parfaitement la pensée de monseigneur l'évêque de Montréal sur cette société littéraire. Aussi les a-t-on publiés en une seule brochure sous le titre suivant: Lettres Pastorales de Mgr l'Evêque de Montréal, contre les erreurs du temps (en date du 10 mars 1858), sur l'Institut Canadien et les mauvais livres (en date 30 avril 1858), sur les mauvais journaux, (en date du 31 mai 1858)³⁶. C'était une façon de donner aux directives épis-

³⁶ Lettres Pastorales de Mgr l'Evêque de Montréal, contre les erreurs du temps (en date du 10 mars 1858), sur l'Institut Canadien et les mauvais livres (en date du 30 avril 1858), sur les mauvais journaux, (en date du 31 mai 1858), Montréal, Plinguet et Laplante, pas de date, III-45p.

copales plus de publicité et de poids. Après les avoir entendues en chaire, les gens pourraient, au besoin, se reporter au texte imprimé.

Ces directives cependant n'émurent pas outre mesure les membres de l'association, sauf les cent trente-huit dont nous avons parlé. Les autres étaient en lutte ouverte avec leur évêque et ne voulaient pas entendre sa parole.

Monseigneur Bourget envoya une lettre aux officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste pour les avertir qu'il ne donnerait ni messe ni sermon, le jour de leur fête patronale, si l'Institut canadien était invité, comme par les années passées; et que les enfants des écoles et les sociétés de bienfaisance de la ville ne figureraient pas dans le défilé, si le même institut y marchait en corps³⁷.

L'association censurée fut toute surprise de ne pas recevoir d'invitation de la part de la Société Saint-Jean-Baptiste. Dans un article du journal le Pays³⁸, elle se demandait innocemment quel pouvait bien être le motif d'un tel agissement. La Minerve³⁹ se chargea de répondre à son confrère: "Cette raison se trouve dans l'attitude qu'a prise

37 La Minerve, livraison du 23 juin 1858, p. 2, col. 4.

38 Le Pays, livraison du 22 juin 1858, p. 2, col. 5.

39 La Minerve, livraison du 23 juin 1858, p. 2, col. 3.

cette institution vis à vis de la religion et des autorités religieuses". La Société Saint-Jean-Baptiste n'invite que les associations catholiques, c'est normal. Or l'Institut canadien ne peut pas être considéré comme une société catholique. C'est "une mauvaise institution, distribuant les mauvais livres, permettant des discours et des discussions impies dans son enceinte"⁴⁰.

Ne pouvant assister à la messe ni à la procession de la Saint-Jean-Baptiste, l'Institut canadien organisa une grande fête champêtre, pour le 24 juin 1858, à la montagne de Beloeil. Ce fut un fiasco: à peine 41 personnes dont dix curieux. La Minerve se moqua à son aise:

Tout le monde ne sait pas le succès gigantesque de l'expédition de l'Institut-Canadien [...]. Notre plume s'arrêterait, sèche, impuissante, devant le spectacle de cette foule de voyageurs qui ne fait taire la musique que pour se joindre aux voix pures et flutées des Révérends Suisses qui la bénissent! [...]. Nous aurions voulu vous esquisser le Suisse Cyr et le Suisse Lafleur [...] rmpant la parole avec tout ce qui les écoute [...]. Pourquoi faut-il vous dire que l'excursion-pique-nique au Mont St-Hilaire de l'Institut-Canadien ne comptait que 41 voyageurs, dont 10 curieux⁴¹.

A peu près vers la même date, monseigneur l'évêque posa un geste beaucoup plus énergique. Il semble bien qu'il excommunia tous les membres de l'Institut canadien et qu'il

⁴⁰ La Minerve, livraison du 23 juin 1858, p. 2, col. 3.

⁴¹ Ibid., livraison du 30 juin 1858, p. 2, col. 2-3.

ait demandé à ses prêtres, dans une lettre privée, de leur refuser les sacrements. Malheureusement nous n'avons pas réussi à retracer cette circulaire en question. Toute une série de témoignages cependant nous autorise à croire que vraiment les membres de la dite société ont encouru des peines canoniques.

Le docteur G. Larocque, par exemple, dans une lettre datée de Longueuil, le 17 juillet 1858, et adressée à l'éditeur du Pays, l'avertit ouvertement que dorénavant il méprisera "par un profond silence toute attaque ultérieure lancée contre [lui] par un Institut qui conservera pour chef un membre de l'Institut-Canadien de Montréal et qui méprise par là même les censures qui pèsent en ce moment sur cette institution"⁴². C'est dire que déjà à la mi-juillet 1858, l'Institut avait été censuré.

Dans l'annuaire de 1868, L.-A. Dessaulles⁴³ fait allusion au conseil donné par quelques prêtres instruits d'en appeler à Rome. "Une fois en règle là par un appel, nous n'avons plus de raison de refuser l'absolution à vos membres". Et l'habile voltairien, ennemi juré de l'Eglise, de continuer bien innocemment:

⁴² La Minerve, livraison du 20 juillet 1858, p. 2, col. 4.

⁴³ Annuaire de l'Institut-Canadien pour 1868, Célébration du 24^{ème} anniversaire de la fondation de l'Institut-Canadien le 17 décembre 1868, Montréal, Le Pays, [1869], p. 20.

Nous pensions naturellement nous être mis en règle, puisque nous avons agi sur l'avis de théologiens. Après notre appel, en effet, quelques prêtres ont accordé l'absolution aux membres de l'Institut. Mais voilà que tout à coup, et sans nouveau grief, ordre est de rechef [sic] donné de refuser toute absolution⁴⁴.

Le même L.-A. Dessaulles, l'infatigable porte-parole de la société, revient sur le sujet dans sa Dernière correspondance entre S.E. le Cardinal Barnabo et l'Hon. M. Dessaulles⁴⁵. Dans leur appel à Rome, le 16 octobre 1865, les dix-sept membres se sont plaints d'être sous l'effet de censures canoniques:

L'Institut, affirme-t-il⁴⁶, fut donc mis, après la scission de 1858, sous les censures canoniques, mais non dans les formes voulues par le droit ecclésiastique: car Sa Grandeur, qui se savait irresponsable, n'observa aucune des règles établies, et donna tout simplement instruction aux membres du clergé, par une circulaire privée, de refuser les sacrements aux membres de l'Institut. Point d'avis, point de monitions personnelles; partant, point de défense; sa volonté seule faisait la loi.

Rodolphe Laflamme, l'avocat de la demanderesse dans le procès Guibord, tient le même langage. "Sans autre procédé, dit-il⁴⁷, l'Evêque donne ordre à tous les prêtres de

⁴⁴ Ibid., p. 20.

⁴⁵ Dernière correspondance entre S.E. le Cardinal Barnabo et l'Hon. M. [L.-A.] Dessaulles, Montréal, Doure, 1871, 39p.

⁴⁶ Ibid., p. 4.

⁴⁷ Cour Supérieure, Montréal, Plaidoiries des avocats, In re Henriette Brown vs La Fabrique de Montréal, Refus de Sépulture, Montréal, Perrault, 1870, p. 31.

son diocèse de refuser les sacrements de l'Eglise aux membres de l'Institut".

Monseigneur Bourget mena donc une lutte ouverte aux gens de l'Institut en l'année 1858. Il le fit dans trois lettres pastorales qui ne souffraient pas d'équivoque et qui furent lues dans toutes les chaires de son diocèse; il le fit encore par sa pression auprès de la Société Saint-Jean-Baptiste et par son refus des sacrements aux membres de l'association. Deux ans plus tard, il se décida à agir contre l'organe de l'Institut: le Pays.

b) Les deux censures du journal le Pays. - Le 14 mai 1860, le Pays⁴⁸ se permit de commenter la Bulle d'excommunication lancée par le Pape contre Victor-Emmanuel. Il publia même le texte de la bulle, mais un texte tronqué qui ne pouvait que jeter du discrédit sur l'Eglise. Il glosa longuement sur cette peine canonique, présentant à ses lecteurs un interminable historique savamment orchestré, de nature à épater les badauds. Il reproduisit surtout certains passages d'un article d'un journal parisien qui laissaient entendre que les Bulles d'excommunication n'impressionnent plus guère aujourd'hui et qu'elles passent souvent inaperçues. Le texte vaut la peine d'être cité:

⁴⁸ Le Pays, livraison du 14 mai 1860, p. 2, col. 3.

Que les temps sont changés! Le porteur d'une bulle d'excommunication semait jadis la terreur sur son passage; les rois frappés d'anathème l'attendaient tremblant dans leur palais, et la condamnation qui les avait frappés éloignaient d'eux les plus fidèles serviteurs. Aujourd'hui, l'apparition du porteur des contraintes ecclésiastiques a perdu son prestige: l'acte qu'il dépose à la chancellerie est examiné comme acte de procédure, et, après une froide discussion, des laïques le cassent pour vice de forme et le déclare [sic] nul et non avenue⁴⁹.

Cet article du Pays suscita de nombreux commentaires de la part des autres journaux qui ne se gênèrent pas pour critiquer l'organe de l'Institut. Monseigneur Bourget fut vivement touché par ces attaques d'une feuille canadienne contre le Souverain Pontife. Dans une circulaire à son clergé il se demandait ce qu'il pourrait bien faire pour réparer une telle injure:

Depuis le 14 avril dernier, écrivait-il⁵⁰, que le Pays a fait à l'Autorité Pontificale un si grand outrage, il m'est resté un sentiment de peine que je ne puis exprimer. La pensée que le Chef Suprême de l'Eglise a été indignement méprisé par un de nos journaux publics, me préoccupe nuit et jour; et je me sens intérieurement pressé de faire quelque chose, en amende honorable, pour que la malédiction de Dieu ne s'attache à aucun de nous⁵¹.

49 Le Pays, livraison du 14 mai 1860, p. 2, col. 3.

50 MLCA, t. 4, p. 111.

51 Monseigneur Bourget avait une dévotion bien touchante à l'endroit du Pape. Sa plus grande joie---sa correspondance nous le révèle---était de se trouver à Rome. On aurait dit qu'il était alors au paradis. Il parle très souvent du Souverain Pontife dans ses mandements et ses allocutions.

Il censura ce journal anticatholique et demanda à ses prêtres de veiller avec plus de soin sur cette publication et sur les autres "feuilles si dangereuses à la foi et à la piété [du] peuple"⁵².

Le Pays cependant ne s'amenda guère. Son rédacteur-en-chef, L.-A. Dessaulles, n'avait pas précisément le tempérament d'un lâcheur. Il continua ses attaques contre le clergé et monseigneur Bourget, mais toujours d'une façon hypocrite et voilée. C'était vraiment un mauvais journal qui essayait de contaminer notre population, et d'autant plus dangereux qu'il cachait son jeu et qu'il possédait des journalistes de réel talent.

Essentiellement romain, il luttera pour implanter au pays la liturgie de Rome, et toute sa vie il combattra les gallicans canadiens, y compris certains membres du clergé et de l'épiscopat. Un de ses contemporains, le vénéral monsieur Colin, supérieur de Saint-Sulpice, lui rendit ce beau témoignage: "L'océan et ses tempêtes n'avaient pour lui rien d'effrayant, et les traversées, si laborieuses qu'elles fussent à son frêle tempérament, ne pouvaient mettre obstacle à ses déterminations. Comme autrefois le grand apôtre Paul, il voulait voir Pierre. Son œil aspirait à se rassasier de cette vision sensible de la vérité. Il fit sept voyages en Europe et huit à Rome. Mais ces voyages étaient autant de pèlerinages qu'il accomplissait sans jamais se détourner de sa route. Et toujours il revenait plus rempli de foi, plus attaché au Pape". (Cité par F. Langevin, Monseigneur Ignace Bourget..., op. cit., p. 175-176).

52 MLCA, t. 4, p. 112.

Monseigneur Bourget porta donc une deuxième censure contre ce journal, le 26 février 1862, dans une lettre envoyée à ses prêtres sous le titre suivant: Lettre circulaire de monseigneur l'Evêque de Montréal, accompagnant le mandement sur le "Denier de St-Pierre"⁵³. Après des délais déjà trop longs, il se propose de réfuter "publiquement les erreurs multipliées et séduisantes du journal le Pays", de faire "connaître aux fidèles les pièges que leur tend ce dangereux ennemi des bons principes" et de réprimer "ses efforts opiniâtres pour propager son esprit révolutionnaire"⁵⁴. A cette fin, il a préparé une série de lettres à l'adresse des directeurs du journal. S'ils refusent de les publier et surtout de modifier la marche de leur publication, les journaux catholiques produiront ces documents, afin que le grand public soit éclairé et connaisse parfaitement les intentions de ces messieurs. Monseigneur explique à ses prêtres les raisons de son geste:

En me servant ainsi de la voix de la presse, remarque-t-il, pour donner des avis publics au Pays, qui outrage publiquement la Religion, j'ai voulu vous mettre à l'abri des tracasseries que l'on n'aurait pas manqué de vous faire, si vous eussiez été obligé de lire et commenter, au prône, quelque circulaire, qui vous aurait été adressée sur des questions si chatouilleuses⁵⁵.

53 MLCA, t. 4, p. 112.

54 Ibid.

55 Ibid.

Ces lettres ne furent pas publiées dans le Pays. Il semble bien par ailleurs que les directeurs les ont reçues. Monseigneur Bourget, en effet, déclare nettement: "J'ai préparé une série de lettres qui ont été adressées aux Directeurs de ce journal"⁵⁶. Le rédacteur du Pays, en l'occurrence L.-A. Dessaulles, entre dans une sainte colère et publie une série de trois articles, le premier, le onze et le treize mars 1862, sous le titre suivant: Aux Détracteurs de l'Institut-Canadien, Grands et Petits. Ce qui nous amène, après avoir vu l'attitude de monseigneur l'évêque de Montréal, à étudier la réaction de l'Institut canadien.

3.- REACTION DE L'INSTITUT CANADIEN

Pour fin de clarté, nous suivrons l'ordre chronologique et nous chercherons à découvrir, chaque année, les traits dominants de cette réaction. Et d'abord que fit l'Institut, en 1862, en réponse aux décisions de monseigneur Bourget?

a) Evénements de 1862.- Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, le rédacteur-en-chef du Pays publia une série de trois articles contre les Détracteurs de l'Institut-Canadien, Grands et Petits. Dans son éditorial du premier mars⁵⁷, il

⁵⁶ MLCA, t. 4, p. 112.

⁵⁷ Le Pays, livraison du 1er mars 1862, p. 2, col. 1-2.

explique le but de ses articles: répondre à de fausses accusations. L'Institut canadien, prétend-on, reçoit tous ceux qui se présentent moyennant quinze shillings. Rien de plus faux: l'entrée est libre. On ose affirmer que "l'enseignement de l'Institut est tour-à-tour [sic] catholique, protestant, voltairien, national, anti-national". L'accusation porte à faux, puisque cette société n'a pas d'enseignement⁵⁸. Elle ne prête pas non plus sa "tribune à tous les prosélytismes". Après avoir déclaré que "le coup de poignard est lancé avec audace", le cynique rédacteur termine ainsi son premier article: "Il reste donc constaté, Messieurs les détracteurs de l'Institut, que vous n'avez pas prouvé, par des faits, une seule de vos accusations [...]. Vous n'avez pas dit un mot de vérité sur son compte"⁵⁹.

⁵⁸ Après sa condamnation par Rome au mois de juillet 1869 à cause de ses "doctrines pernicieuses", l'Institut canadien reprendra le même argument sophistique. Dans une assemblée tenue le 23 septembre de cette année, il adopte cette résolution: "Que l'Institut-Canadien, fondé dans un but purement littéraire et scientifique, n'a aucune espèce d'enseignement doctrinal, et exclut avec soin tout enseignement de doctrines pernicieuses dans son sein" (Le Pays, livraison du 23 septembre 1869, p. 2, col. 3). Monseigneur Bourget avait raison de qualifier d'hypocrite cette prétendue soumission de l'Institut canadien aux décrets romains (Correspondance de monseigneur Bourget, Lettre à M. le G.V. Tréteau, Rome, le 30 octobre 1869, Lettres 1869, carton 30, folio 172).

⁵⁹ Le Pays, livraison du 1er mars 1862, p. 2, col. 2.

C'était traiter monseigneur l'évêque de Montréal d'une façon vraiment cavalière. Les autres articles devaient conserver le même ton. Celui du 11 mars débute ainsi: "En 1858, vous avez voulu introniser la censure! Quels cris parce que vous n'avez pas réussi"⁶⁰. Et le journaliste de poser cette question impertinente: "Qu'avez-vous fait des pays où votre censure a pu avoir tout son développement"⁶¹? Il jette alors son fiel sur quelques pays catholiques: la France, l'Espagne, l'Italie laquelle compte le plus grand nombre d'illettrés. Il s'arrête surtout à Rome qui n'a qu'un seul livre dans ses écoles, le catéchisme⁶², et qui donne l'éducation primaire la plus faible au monde. En bon disciple de Voltaire, il accuse l'Eglise de maintenir le peuple dans l'ignorance, parce que celui-ci est alors plus maniable; il l'accuse de défendre aux gens instruits la lecture d'un grand nombre d'ouvrages. A Rome pourtant, on lit n'importe quel livre français moyennant quelques sous. L'Index, du reste, est excellent pour des collégiens, mais ridicule pour des adultes. Beaucoup de prêtres instruits n'ont-ils pas lu quantité

60 Le Pays, livraison du 11 mars 1862, p. 2, col. 1.

61 Ibid.

62 "Ce livre devrait être le premier, j'en conviens volontiers, mais avouez qu'il ne devrait pas être le seul" (Ibid.).

de livres défendus? Si l'on s'en tient à l'Index, il faut éliminer la plupart des volumes vraiment instructifs. Et l'article se termine ainsi: "Il n'est donc pas possible de former une bibliothèque tant soit peu complète, si on veut en éliminer les livres condamnés à Rome"⁶³.

Le troisième article, paru le 13 mars⁶⁴, est plus long que les deux autres, mais continue dans la même veine. Il reproche aux détracteurs de l'Institut de ne pas tenir le langage suggéré par la parabole du Bon Pasteur et d'être les ennemis du progrès en défendant la lecture des volumes. L'Institut, au contraire, va de l'avant et favorise la diffusion des lumières. Dessaulles accuse ensuite d'hypocrisie les démissionnaires du 22 avril 1858 et s'en prend à monseigneur Bourget lui-même, mais sans le nommer: "Si vous n'aviez eu réellement en vue que l'expurgation de la bibliothèque, interroge-t-il, vous auriez alors indiqué les livres à retrancher". Souvent les membres de l'Institut canadien ne sont pas considérés comme catholiques. Ils demandent pourquoi: "Mais monseigneur de Montréal vous a condamnés", leur rétorque-t-on. Et ils répondent à leur tour: "Sur quoi s'il vous plaît? Sur votre protestation et uniquement là-dessus! L'Institut-Canadien a-t-il été entendu par Sa Grandeur? Non". En agissant

63 Le Pays, livraison du 11 mars 1862, p. 2, col. 3.

64 Ibid., livraison du 13 mars 1862, p. 2, col. 2-5.

ainsi, elle a violé un principe fondamental de justice. Le rédacteur-en-chef du Pays termine sa série d'articles sur un ton agressif. L'Institut canadien et son organe ont été violemment attaqués depuis quelques années; ils n'ont pas jugé bon de se défendre. Dorénavant ce sera différent: ils répondront à chaque attaque.▲

De toute évidence ces articles Aux Détracteurs de l'Institut-Canadien, Petits et Grands étaient la réponse aux lettres de Son Excellence et l'attaquaient directement. Personne ne s'y trompa. Monseigneur Bourget ne pouvait garder le silence en une telle circonstance. Il prépara un nouveau document contre le Pays, mais qui ne fut pas publié, le pasteur ayant dû partir en vitesse pour Rome, afin d'assister à la canonisation des Martyrs japonais⁶⁵.

Comme d'habitude, l'Institut célébra avec beaucoup d'éclat, en 1862, l'anniversaire de sa fondation. La soirée fut fixée au 23 décembre. L.-A. Dessaulles, président de la

⁶⁵ Le 11 mars 1869, dans une lettre datée de Rome, monseigneur Bourget demande à son secrétaire, l'abbé J.-O. Paré, de lui envoyer les documents suivants: "Si vous avez conservé les manuscrits qui, en 1862, devaient être publiés contre "le Pays" et qui ne l'ont pas été, parce que j'ai dû venir à la canonisation des martyrs Japonais, vous y trouverez plusieurs documents importants. La brochure que je publiais à l'occasion de l'Invasion des dits Etats Pontificaux pourra aussi vous mettre sur la piste, pour aller à la découverte de quelques nouveaux documents qui aujourd'hui feraient preuve contre l'Institut" (Correspondance de monseigneur Bourget, Lettres 1869, carton 30, folio 139).

société à ce moment, y alla d'un grand discours⁶⁶ où il fit l'historique de cette association. Il raconta sa fondation, son succès rapide, sa prodigieuse activité intellectuelle. Il insista surtout sur ses épreuves: l'incendie de février 1850, les diverses tentatives d'étouffer la société, de la dissoudre, enfin la scission de 1858. Il fit remarquer que les accusations lancées à cette époque contre la bibliothèque n'étaient nullement fondées. La bibliothèque a toujours été à l'abri de tout reproche. Malheureusement on a l'habitude d'être intolérant et injuste envers l'Institut. On se sert à son endroit de deux poids, deux mesures. Par exemple, on ne critique pas la bibliothèque du Parlement de Québec qui est beaucoup plus dangereuse que la sienne, puisqu'elle compte 55,000 volumes, tandis que celle de l'Institut n'en a que 5,500. On lui a reproché comme un crime épouvantable sa réception au prince Napoléon. Pourtant l'archevêque de Québec et l'Université Laval l'ont reçu eux aussi!

Le coryphée de l'Institut ne peut s'empêcher de faire un certain nombre d'allusions méchantes à monseigneur Bourget. Proclamer antireligieuse une association littéraire qui admet la tolérance, "cela est d'une injustice flagrante, pro-

66 Discours sur l'Institut Canadien prononcé par l'Hon. L.-A. Dessaulles, président de l'Institut, à la séance du 23 décembre 1862, à l'occasion du dix-huitième anniversaire de sa fondation, Montréal, le Pays, 1863, 21p.

clame-t-il⁶⁷, et j'oserais me permettre d'ajouter, d'un absurde complet". Plus loin il déclare: "Il est toujours facile, Messieurs, de faire une longue tirade de lieux communs, d'écrire des phrases à perdre haleine sur le danger des mauvaises lectures [...] mais il n'est pas si facile d'indiquer une ligne de démarcation définie et praticable"⁶⁸. Il faut évidemment, comme toujours, qu'il parle du régime de collègue: "Nous voilà donc revenus au régime du maître d'étude! Franchement est-ce que ce régime est applicable à des hommes faits; à des hommes qui, une fois affranchis de la tutelle nécessaire à la jeunesse, ne seront probablement pas disposés à s'y soumettre de nouveau"⁶⁹. Et il continue dans la même veine: "Ils [les membres de l'Institut] ne pensaient pas qu'à tout âge on dût rester soumis à la surveillance collégiale; [ils] croyaient au contraire que des hommes lancés dans le monde ou dans les carrières libérales, et qui ont une certaine latitude d'action doivent aussi avoir une certaine latitude de lecture et de travail intellectuel"⁷⁰. Bref, le conférencier ne veut pas d'étroitesse d'esprit dans

67 Ibid., p. 7.

68 Ibid., p. 8.

69 Ibid., p. 9.

70 Ibid., p. 16.

la composition d'une bibliothèque et n'entend pas s'inquiéter outre mesure des prescriptions de l'Index. Il se demande: "Faut-il mettre sous clé tous les trésors de la pensée humaine? [...] Faut-il enfin rejeter les trois-quarts des esprits éminents qui ont élevé si haut la raison de l'homme et illuminé le monde"⁷¹?

Dans ce discours cependant L.-A. Dessaulles n'a pas été aussi violent ni aussi agressif que de coutume. Il se montre même conciliant en certains passages et prêt à faire la paix. Il termine sur une note d'espérance, convaincu que l'hostilité va bientôt disparaître autour de son association.

b) Evénements de 1863.- Il y avait cinq ans que les relations étaient tendues entre monseigneur Bourget et la société, ou plutôt qu'il y avait lutte ouverte entre les deux. L'Institut canadien avait été censuré en 1858 et depuis lors il n'y avait pas eu de tentative de rapprochement. Le 27 octobre 1863, sur une proposition du docteur Emery Coderre, on forme un comité composé de ce dernier, de Joseph Doutre, de Wilfrid Laurier et de L.-A. Dessaulles, aux fins de "s'enquérir des moyens propres à aplanir les difficultés survenues entre Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque de Montréal et l'Institut"⁷².

71 Ibid., p. 10.

72 L.-A. Dessaulles, dans Annuaire de l'Institut Canadien pour 1866. Célébration du 22ème anniversaire et inauguration du nouvel édifice de l'Institut Canadien, le 17 décembre 1866, Montréal, Le Pays, 1866, p. 23.

Une délégation composée des personnes ci-haut mentionnées avec en plus J.-C. Papineau, le fils de l'illustre tribun, se rend auprès de Son Excellence⁷³. L'entrevue est très cordiale, mais n'aboutit à aucun résultat pratique. Ces gens veulent obtenir des concessions. Or, monseigneur Bourget est un homme de principes qu'on ne peut fléchir facilement.

Le 25 décembre de cette même année, il envoie à son clergé un nouveau document à être lu dans toutes les chaires de son diocèse: Mandement de Mgr l'Evêque de Montréal, instituant l'Apostolat de la prière contre les erreurs réprouvées dans le premier Concile de Ville-Marie⁷⁴.

Son Excellence commence par rappeler l'avertissement des Pères du 3^{ème} Concile Provincial de Québec: "Les ennemis de la Religion [sèment] l'ivraie à pleines mains"⁷⁵ et la vive émotion de tous les pasteurs, au premier synode de Montréal, "à la vue des imminents dangers que court votre foi". C'est à cette occasion qu'il avait décrété "qu'il nous fallait exercer une grande vigilance pour que les livres impies et les mauvais journaux ne répandissent pas leur mauvai-

⁷³ Théophile Hudon, S.J., L'Institut Canadien de Montréal et l'affaire Guibord, Montréal, Beauchemin, 1938, p. 63.

⁷⁴ MLCA, t. 4, p. 420-442.

⁷⁵ Ibid., p. 420.

se doctrine parmi les catholiques, parce qu'autrement ils empoisonneraient les coeurs des fidèles confiés à nos soins"⁷⁶.

Après cette introduction, le mandement analyse longuement les dangers des temps dans lesquels nous vivons. Ce sont des "jours très mauvais" où les ennemis de la religion menacent véritablement la foi des catholiques. Le pape remarque avec angoisse "l'agitation des sociétés secrètes qui, du fond de leur infernal souterrain, menacent de renverser le Trône Pontifical, et de briser en même temps les couronnes et les sceptres de tous les Souverains"⁷⁷.

La deuxième partie de cette lettre pastorale signale les dangers des hommes avec lesquels nous vivons. Ces personnes "nous tendent de criminelles embûches, pour nous faire tomber par surprise, dans leurs erreurs"⁷⁸. Il faut nous méfier de ces hommes très dangereux. Ce sont des égoïstes, des gens "sans affection"⁷⁹, "les fléaux de toutes les sociétés"⁸⁰. Ces ennemis de l'Eglise sont de parfaits hypocrites. "Ils prennent tous les dehors, et auront toutes les apparences de

76 MLCA, t. 4, p. 421.

77 Ibid., p. 424.

78 Ibid., p. 425.

79 Ibid., p. 426.

80 Ibid., p. 427.

la piété, mais ils n'en auront ni l'esprit ni la réalité"⁸¹. Ils ont du succès au début, grâce à leur éloquence, mais ils sont bientôt vaincus. La meilleure politique à suivre, c'est de les éviter. "Oui, N.T.C.F., évitez ceux qui sont ennemis de votre foi, et qui vous le prouvent, en écrivant des livres et en débitant des discours que vos pasteurs vous certifient être condamnés par l'Eglise"⁸².

Monseigneur Bourget étudie, en troisième lieu, les dangers des erreurs au milieu desquelles nous vivons. Elles se glissent "comme des serpents monstrueux, dans toutes les parties du monde"⁸³. Ce sont le philosophisme moderne, l'empiètement de la puissance séculière, le rationalisme et l'indifférentisme. Le mandement recommande aux fidèles d'être bien sur leur garde, parce que "ces horribles monstres ne serpentent, dans les sociétés humaines, qu'en se déguisant et en se couvrant des plus belles protestations d'attachement à Dieu et à sa divine Religion"⁸⁴. Décidément Son Excellence aime cette comparaison du serpent, puisqu'elle ajoute: "Les livres impies, les journaux irreligieux, les romans immoraux, les discours inflammatoires sont comme le souffle de l'ancien

81 MLCA, t. 4, p. 427.

82 Ibid., p. 429.

83 Ibid., p. 430.

84 Ibid., p. 431.

serpent qui, du fond de l'abîme, excite ces violentes tempêtes"⁸⁵. Elle cite ensuite une série de soixante et une propositions erronées, impies, hérétiques, etc., où s'infiltré le rationalisme. Les curés ne liront pas en chaire cette longue énumération, mais s'en serviront au besoin pour dépister l'erreur.

En terminant, le pieux évêque indique à ses ouailles la conduite à tenir au milieu de tous ces dangers. Elles doivent imiter les Apôtres: recourir à la prière et s'écrier: "Seigneur, sauvez-nous". Monseigneur institue à cette fin l'Apostolat de la Prière.

c) Evénements de 1864. - Le 6 janvier 1864, monseigneur Bourget fait tenir à son clergé un autre document, plus bref celui-là: Circulaire de Monseigneur l'Evêque de Montréal, accompagnant le mandement du 25 décembre 1863⁸⁶. Il annonce qu'il vient de recevoir une bénédiction apostolique pour tous ses prêtres; elle leur donnera du courage pour "combattre les ennemis de l'Eglise"⁸⁷. Il leur envoie en même temps son mandement d'institution de l'Apostolat de la Prière, lequel démontre la nécessité de la prière dans cette lutte contre l'erreur. Le pasteur remarque qu'il a bien décrit les erreurs dans

85 MLCA, t. 4. p. 432.

86 Ibid., p. 442-447.

87 Ibid., p. 442.

le détail, mais sans nommer les personnes: question d'éviter le blâme. "Toutefois, note-t-il⁸⁸, pour que ces ennemis artificieux ne puissent nous accuser d'animosité ou de haine personnelle contre eux, je me suis contenté de reproduire et de commenter les divins oracles qui les font connaître au monde pour ce qu'ils sont".

Au mois de mai, quelques membres de l'Institut obtiennent une nouvelle entrevue avec monseigneur Bourget qui ne s'avère pas plus fructueuse que la première. Avant de partir, ils lui laissent le catalogue de leur bibliothèque en demandant de bien vouloir leur indiquer les livres qu'ils doivent retrancher.

Le 14 novembre de la même année, L.-A. Dessaulles va demander à monseigneur l'évêque, juste avant son départ pour Rome, le catalogue en question. Il le lui remet avec cordialité. Le président de l'Institut a la surprise de n'y trouver absolument aucune indication⁸⁹. Son Excellence sait que ses remarques ne seraient pas observées. Elle explique, en effet, à ce dernier que "ça ne servirait à rien"⁹⁰. La dé-

88 MLCA, t. 4, p. 443.

89 L.-A. Dessaulles écrit dans l'Annuaire de l'Institut Canadien pour 1866..., op. cit., p. 56: "Le 14 novembre 1864, le jour même où j'allai demander à Sa Grandeur si Elle avait bien voulu indiquer sur notre catalogue les livres à l'index et où Elle le refusa si péremptoirement..."

90 Ibid.

légation venue la rencontrer agit en son nom personnel, et non au nom de la société. D'ailleurs avant d'accorder quoi que ce soit, monseigneur Bourget veut d'abord de l'Institut une soumission complète. Or, celui-ci s'obstine à ne pas la lui accorder.

CONCLUSION

La lutte ouverte débute, en 1858, autour de la bibliothèque de l'Institut canadien laquelle est franchement répréhensible. Monseigneur l'évêque prend des décisions énergiques de nature à mâter les jeunes mutins. Au contraire, ils se cabrent, continuent leur jeu et leurs attaques, de sorte que, en 1865, après sept ans de difficultés et de passe-d'armes, les deux partis en sont au même point.

Voyant qu'il ne pourra jamais fléchir son évêque, l'Institut consulte des théologiens qui lui conseillent de recourir à Rome⁹¹.

⁹¹ Annuaire de l'Institut-Canadien pour 1868...,
op. cit., p. 20.

CONCLUSION

Nous avons vu en détail les premières difficultés survenues entre monseigneur Ignace Bourget et l'Institut canadien de Montréal. Cette association prend naissance en décembre 1844. Tout le monde se réjouit, le clergé le premier, parce qu'elle est animée du meilleur esprit et promet beaucoup. Malheureusement ces dispositions excellentes disparaissent bientôt; plusieurs influences dangereuses s'exercent sur cette société qui devient franchement anticléricale. Monseigneur l'évêque de Montréal tente l'impossible pour la ramener dans le bon chemin, mais c'est inutile, elle entre en lutte ouverte avec lui.

Elle répand au sein de notre population les doctrines les plus dangereuses au moyen de ses lectures, de ses journaux, notamment l'Avenir et le Pays, et de ses mauvais livres. Son Excellence intervient, donne un premier avertissement général, lance un appel très spécial aux membres de l'Institut. Une centaine répondent à sa voix, mais la majorité fait la sourde oreille. Monseigneur Bourget censure à deux reprises le journal le Pays. Ces anticléricaux n'en continuent pas moins à répandre leur mauvaise doctrine et à multiplier leurs attaques contre le digne prélat.

En 1863, cependant, l'Institut qui est sous le coup de la censure ecclésiastique depuis cinq ans, tente un rapprochement avec l'autorité religieuse. Il veut à tout prix être relevé de sa peine, mais n'entend pas présenter une sou-

mission complète. Monseigneur l'évêque de Montréal qui n'en est pas à ses premières armes, ne s'en laisse pas imposer; il ne démoré pas de la question de principe et n'agira pas tant que cette association littéraire n'aura pas rétracté ses erreurs et ne se sera pas soumise totalement. L'Institut trouve la condition trop lourde et préfère en appeler à Rome.

La conduite de monseigneur Bourget au cours de ces vingt années de lutte a souvent été discutée et critiquée. On lui a reproché d'avoir manqué de diplomatie et des sentiments de patience et de charité qui doivent animer tout prince de l'Eglise. En particulier, pourquoi n'avoir pas indiqué les livres à l'Index, avant de retourner la liste? Un bon père aurait agi ainsi, semble-t-il. Nous ne le croyons pas. En faisant une démarche en leur nom personnel, les membres de l'Institut tendaient un guet-à-l'ennemi à son Excellence qui, heureusement, ne s'est pas laissé prendre. Avec le recul du temps et après une étude impartiale des documents, il ressort clairement que l'évêque n'a fait que son devoir et que son attitude est irréprochable. Il n'a rien négligé pour ramener l'Institut dans le droit chemin. Quoi qu'on en dise, il n'a pas fait preuve d'entêtement et n'a jamais voulu à tout prix la dissolution de la société. Au plus fort de la lutte, à la veille du recours à Rome, il se dit prêt à aider ces malheureux, pourvu qu'ils soient bien disposés. Il l'écrit à son Vicaire Général, monseigneur Truteau, dans une lettre datée de Rome, le 30 mai 1865:

Je désire aussi bien ardemment que l'Institut Canadien rentre dans le devoir; et je le mets de tout mon coeur dans le coeur de la mère des miséricordes, afin qu'elle purge cette institution de tout mauvais levain. Si Mr Gonzalve Doutre s'adresse à Rome, pour savoir quelle conduite tenir, avec les bonnes dispositions, il peut compter sur ma coopération; mais il peut s'attendre aussi qu'on exigera de lui quelques sacrifices. Je n'en ai pas encore entendu parler¹.

L'Institut, de fait, a recours à Rome, le 16 octobre 1865. Il se plaint de la rigueur, de l'obstination et de l'injustice du chef du diocèse. Le tout est présenté avec tant d'habileté et d'hypocrisie, que Rome passe près d'être circonvenue. Finalement après quatre ans d'étude et de réflexion, le Saint-Office ne blâme nullement monseigneur Bourget, mais l'Institut canadien à cause de sa doctrine pernicieuse; son Annuaire pour l'année 1868² est mis à l'Index. Monseigneur l'évêque promulgue ces décrets romains auxquels l'Institut feint de se soumettre. Son Excellence ne se laisse pas prendre: ~~il~~ maintient sa condamnation et demande même à ses prêtres de refuser la sépulture ecclésiastique aux membres de la société qui viendraient à mourir³. Joseph Guibord décède sur les entrefaites, le 18 novembre 1869. Le curé de

1 Lettres Bourget, 1865, 1ère partie. Archives publiques du Canada, carton 26, folio 186.

2 Annuaire de l'Institut-Canadien pour 1868. Célébration du 24ème anniversaire de la fondation de l'Institut Canadien le 17 décembre 1868, Montréal, Le Pays, (1869), 31p.

3 Correspondance de Monseigneur Bourget, Lettre à M. le G.V. Truteau, Rome, le 30 octobre 1869, Lettres 1869, carton 30, folio 175.

Notre-Dame lui refuse la sépulture ecclésiastique, ce qui donne lieu au plus retentissant procès de l'histoire canadienne. L'Institut canadien triomphe au Conseil Privé de Londres, sur le curé et les marguilliers de la paroisse Notre-Dame, en réalité sur monseigneur l'évêque de Montréal: triomphe éphémère qui lui coûte la vie. Ces dix années (1865-1875) de lutte, violente au possible, sont extrêmement intéressantes; nous nous proposons de les étudier ultérieurement.

Une leçon se dégage de toutes ces difficultés: il ne faut pas nous émouvoir outre mesure des assauts sporadiques de l'anticléricalisme contemporain. L'Eglise possède les paroles de la vie éternelle et jamais les portes de l'enfer ne prévaudront contre elle. Elle a triomphé de bien des ennemis dans le passé, d'adversaires plus redoutables que ceux dont nous venons de raconter les révoltes. L'Institut canadien de Montréal qui a lutté contre elle durant toute son existence et qui a paru triompher un instant, est bel et bien disparu---dès 1880, on l'ignore---tandis que monseigneur Bourget est de plus en plus populaire. Sa réputation de sainteté s'affermi de jour en jour et il devient même un candidat possible pour la canonisation.

BIBLIOGRAPHIE

1.- Sources PRIMAIRES

a) Manuscrites

Bourget, Monseigneur Ignace, Lettres 1831-1849 (2 cartables), 1856-1862 (2), 1863-4, 1865 (2), 1866-7-8, 1869 (2), Voyages en Europe, 1846.

L'original se trouve à l'archevêché de Montréal. Nous avons utilisé la copie de l'original déposée aux Archives publiques du Canada, à Ottawa.

Meilleur, Docteur Jean-Baptiste, Correspondance.

Elle est conservée aux archives du Scolasticat de l'Immaculée-Conception, rue Rachel est, Montréal. Ne manque pas d'intérêt.

Papineau, Louis-Joseph, Lettres à ses enfants, 1855-1867, Cahier 347-430.

Ces lettres sont déposées aux Archives de la Province de Québec, à Québec, Coll. P.[apineau]-B[ourassa], Rayon II, [APQ P-B: II]. On y trouve aussi quantité d'autres documents intéressants, entre autres le certificat d'admission de Papineau comme membre honoraire de l'Institut canadien de Montréal.

Poulin, abbé Pierre, Mémoires sur la vie et les oeuvres de Mgr Ignace Bourget, 2^d évêque de Montréal.

Ces mémoires se divisent en cinq livres ayant respectivement 180, 176, 99, 114 et 13 pages. Nous avons utilisé la première rédaction; il y en eut deux autres. L'auteur, en effet, note ceci au verso de la première page: "Cette édition des Mémoires pour servir à l'histoire de Mgr Bourget n'est qu'une première ébauche. Les deux éditions qui l'ont suivi [sic] sont peut être [sic] plus correctes pour le style mais les faits sont les mêmes". Ces trois rédactions se trouvent aux archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal. Arthur Savatte, Mgr Ignace Bourget, Voix Canadiennes, t. 9, Paris, (pas d'éditeur), 1916, 462p., a reproduit la majeure partie de ces Mémoires.

L'abbé Pierre Poulin a vécu quatre ans de sa vie avec monseigneur Bourget (cf. p. 15) et ne destinait pas son travail à la publication (cf. p. 7): ces deux faits ajoutent du poids à son témoignage.

Provincial Secretary's Office, Canada East [PSO]. Conservé aux Archives publiques du Canada à Ottawa. Collection importante qui renferme toute la correspondance du secrétaire-provincial du gouverneur entre les années 1841-1867. Nous y avons trouvé, en particulier, la demande d'incorporation de l'Institut canadien, le 22 avril 1853.

N.B. Nous aurions aimé consulter les archives de l'Institut canadien de Montréal de même que les Papiers Doutre, Dorion, Dessaulles et Laflamme, mais nous n'avons pas réussi à les localiser. Nous les avons vainement cherchés aux Archives publiques du Canada, aux Archives de la Province de Québec, à Québec, à l'Université McGill et à l'Institut Fraser de Montréal. Au sujet des archives de l'Institut canadien, il faut dire qu'elles ont été entièrement détruites par un incendie en 1850 (Cf. J.-B.-E. Dorion, op. cit., p. 3).

b) Imprimées

Annuaire de l'Institut canadien pour 1866, Célébration du 22ème anniversaire et inauguration du nouvel édifice de l'Institut canadien, le 17 décembre 1866, Montréal, Le Pays, 1866, 32p.

Annuaire de l'Institut-Canadien pour 1868, Célébration du 24ème anniversaire de la fondation de l'Institut Canadien le 17 décembre 1868, Montréal, Le Pays, [1869], 31p.

Annuaire de l'Institut-Canadien pour 1869, Vingt-cinquième année de fondation, L'Institut-Canadien vis-à-vis de l'opinion et de l'autorité diocésaine, Affaire Guibord, L'Index, Montréal, Perrault, 1870, 51p.
La deuxième partie (L'Index, p. 51-136) parut plus tard, peut-être en 1873.

Annuaire de l'Institut-Canadien pour 1870, Célébration du 26ème anniversaire de la fondation de l'Institut-Canadien le 17 décembre 1870, Montréal, Doutre et Cie, 1870, 20p.

Bourget, Monseigneur Ignace, Lettres Pastorales de Mgr l'Evêque de Montréal, contre les erreurs du temps, (en date du 10 mars 1858) sur l'Institut Canadien et les mauvais livres, (en date du 30 avril 1858) sur les mauvais journaux, (en date du 31 mai 1858), Montréal, Plinguet et Laplante, (pas de date), III-45p.

- Bourget, Monseigneur Ignace, Mandements, lettres pastorales, circulaires et autres documents publiés dans le diocèse de Montréal depuis son érection, Montréal, Plinguet, 8 vol., 1887.
- Catalogue de la bibliothèque de l'Institut canadien, Février 1852, Montréal, Rowen, 1852, 34-2p.
- Constitutions et règlements de l'Institut canadien de Montréal, Société fondée par de jeunes Canadiens français de Montréal, le 17 décembre 1844, Montréal, Perreault, 1845, 16p.
- Dessaulles, L.-A., Dernière correspondance entre S.E. le Cardinal Barnabo et l'Hon. M. [L.-A.] Dessaulles, Montréal, Doure, 1871, 39p.
- Discours sur l'Institut Canadien prononcé par l'Hon. L.-A. Dessaulles, président de l'Institut, à la séance du 23 décembre 1862, à l'occasion du dix-huitième anniversaire de sa fondation, Montréal, Le Pays, 1863, 21p.
- Galilée, ses travaux scientifiques et sa condamnation, Lecture publique faite devant l'Institut-Canadien de Montréal, le 14 mars 1856, Montréal, l'Avenir, 1856, 50p.
- La grande guerre ecclésiastique, La comédie infernale et les noces d'or, La suprématie ecclésiastique sur l'ordre temporel, Montréal, Doure, 1873, 130p.
- Réponse honnête à une circulaire assez peu chrétienne, Suite à la grande guerre ecclésiastique, Montréal, Doure, 1873, 32p.
- Dorion, Jean-Baptiste-Eric, L'Institut canadien en 1852, Montréal, Rowen, 1852, IV-239p.
- Lafontaine, J.-L., L'Institut canadien en 1855, Montréal, Sénécal et Daniel, 1855, 255p.
- Papineau, Louis-Joseph, Discours de l'honorable Louis-Joseph Papineau, à l'occasion du vingt-troisième anniversaire de la fondation de l'Institut Canadien, le 17 décembre 1867, Montréal, Le Pays, 1868, 20p.

c) Journaux

1) Organes de l'Institut:

L'Avenir (1847-1857)

Fondé à Montréal, le 16 juillet 1847, par J.-B.-E. Dorion et Georges Batchelor. Dure jusqu'au 7 juillet 1852. Reprend en 1854 pour ne paraître que quelques fois. Revoit le jour le 4 janvier 1856 pour mourir définitivement le 1er décembre 1857. Journal républicain extrêmement violent.

Le Pays (1852-1871)

Fondé à Montréal, le 15 janvier 1852, par J.-A. Plinguet. Rédigé par L.-A. Dessaulles et L. Labrèche-Viger. Disparaît le 26 décembre 1871. Journal dévoué aux intérêts démocratiques. Anticlérical.

Le Semeur Canadien (1852-1861)

Fondé à Montréal, le 29 janvier 1852, par un pasteur canadien-français, Narcisse Cyr. Journal des connaissances utiles en politique, littérature, morale et religion.

Le Défricheur (1862-1866)

Fondé à l'Avenir en 1862 par J.-B.-E. Dorion. Devient la propriété de Wilfrid Laurier et de P.-J. Guitté, le 28 novembre 1866.

2) Organes semi-officiels de l'Evêché:

Les Mélanges Religieux (1841-1852)

Fondé à Montréal, le 21 novembre 1840, par l'abbé J.-C. Prince. Disparaît avec l'incendie de l'évêché de Montréal, le 8 juillet 1852.

L'Echo du Cabinet de lecture paroissial (1859-1873)

Fondé à Montréal en 1859, Revue importante et très répandue.

Le Nouveau Monde (1867-1881)

Fondé à Montréal, le 19 septembre 1867, par A. Desjardins. Disparaît le 1er janvier 1881.

3) Autres journaux:

La Minerve (1826-1899)

Fondée à Montréal par A.-N. Morin.
Journal surtout politique.

La Revue canadienne (1845-1847)

Fondée à Montréal, le 4 janvier 1845, par L.-A. Letourneux. Disparaît en 1847, pour renaître en 1864.

2.- Sources SECONDAIRES

a) Volumes:

Barabé, Paul-Henri, O.M.I., Autour de Mgr Bourget: centennaires, Hull, l'Eclair; Ottawa, Editions de l'Université, 1942, 148p.

Conférences sur monseigneur Ignace Bourget et divers saints personnages ayant vécu à son époque. Travail d'édification.

Buies, Arthur, Une évocation, Conférence faite à la Salle de "La Patrie", jeudi, le 6 décembre 1883, (pas de lieu), (pas d'éditeur), (pas de date), 7p.

Désilets, Alphonse, Les cent ans de l'Institut Canadien de Québec, Compte rendu des fêtes du Centenaire en septembre 1948, Québec, (pas d'éditeur), 1949, 252p. Précieux pour connaître l'histoire et l'esprit de l'Institut canadien de Québec.

Dionne, N.-E., Inventaire chronologique de livres, brochures, journaux et revues publiés en langue française dans la province de Québec, depuis l'établissement de l'imprimerie au Canada jusqu'à nos jours, 1764-1905, Québec, Couillard, 1905, 175-21p. Instrument de travail indispensable pour tout historien.

Encyclopedia of Canada, au mot Institut canadien, Toronto, University Associated of Canada, 1936, vol. 3, p. 269, col. 2-3.

Article bref, mais sérieux et de première main.

Groulx, abbé Lionel, Notre maître, le passé, 1ère série, 3ème éd., Montréal, Granger, 1937, 298p.

Conférence intéressante sur la carrière de L.-J. Papineau.

- Groulx, abbé Lionel, Notre maître, le passé, 2ème série, 2ème éd., Montréal, Granger, 1936, 305p.
 Sous le titre d'Un mouvement de jeunesse vers 1850, l'auteur se livre à une analyse très pertinente de la jeunesse de ce temps-là. Faute de références, il est malheureusement impossible de contrôler les affirmations de l'historien.
- Notre maître, le passé, 3ème série, Montréal, Granger, 1944, 318p.
 Quelques notes intéressantes sur l'Evolution de Papi-neau sous l'Union (p. 245-254).
- Holmes, C.-E., When the Nobility and Aristocracy of French Canada Favored Free Masonry (1760-1825), [Montréal], [1946], 27p.
 Une apologie de la franc-maçonnerie.
- Hudon, Théophile, S.J., L'Institut canadien de Montréal et l'affaire Guibord, Montréal, Beauchemin, 1938, 172p.
 Le meilleur ouvrage de vulgarisation sur toute cette question.
- Jean d'Erbrée [Edouard Hamon, S.J.], La maçonnerie canadienne-française, (pas de lieu), (pas d'éditeur), [1886], V-189p.
 Travail à dessein apologétique contenant une mine de renseignements sur la franc-maçonnerie canadienne-française.
- Langevin, F., S.J., Monseigneur Ignace Bourget, deuxième évêque de Montréal, Précis biographique, Montréal, Imprimerie du Messenger, 1931, 298p.
 Ne se présente pas comme un ouvrage scientifique. L'auteur nous avertit: "S'il [ce petit livre] a le souci d'éviter l'erreur positive, il ne se pas d'être un ouvrage d'érudition. Il lui suffirait d'avoir été un récit édifiant" (p. 10). *flatté*
- Le Jeune, Louis, O.M.I., Dictionnaire général du Canada, au mot Institut canadien, Ottawa, Université d'Ottawa, 1931, t. 1, p. 804, col.2.
 Note l'influence de la franc-maçonnerie au sein de l'Institut canadien.
- Lemieux, A.-J., Autrefois... Les réformes scolaires et la franc-maçonnerie, Roxton Falls, (pas d'éditeur), (pas de date), 24p.
 Brochure de propagande.

- Marie-Médéric, Frère E.C., Un siècle de voltairianisme au Canada français, 1760-1875, thèse (non publiée) de doctorat présentée à la Faculté des Arts de l'Université d'Ottawa, Ontario, 1939, 434p.
Style oratoire; la seconde partie s'inspire de trop près du volume de Théophile Hudon, S.J.
- Panneton, chanoine Georges, La Franc-Maçonnerie, ennemie de l'Eglise et de la patrie, dans l'Oeuvre des Tracts, Montréal, l'Action Paroissiale, livraison de septembre 1940, n° 255, 16p.
Souligne le rôle de la franc-maçonnerie dans la lutte de l'Institut canadien de Montréal contre son évêque.
- Pouliot, Léon, S.J., Trois grands artisans du diocèse de Montréal; avec une carte comparée du diocèse en 1836 et en 1936, Montréal, Messenger Canadien, 1936, 82p.
Les pages consacrées à monseigneur Bourget sont brèves, mais tout à fait au point. Le père Pouliot est l'un de ceux qui connaissent le mieux cette époque.
- Rumilly, Robert, Histoire de la Province de Québec, tome I: Georges-Etienne Cartier, Montréal, Valiquette, 1940, 365p.
Cet écrivain est un excellent narrateur et un compilateur infatigable, non un historien scientifique.
- Savaète, Arthur, Mgr Ignace Bourget, Sa vie, ses contradictions, ses oeuvres, dans Voix canadiennes: Vers l'abbé, tome, IX, Paris, Librairie Générale Catholique, 1916, 462p.
Volume basé sur les Mémoires de l'abbé Pierre Poulin. Il faut accepter ses affirmations avec une certaine réserve.
- Trudel, Marcel, L'Influence de Voltaire au Canada, 2 vol., Montréal, Fides, 1945, 221-315p.
Travail excellent, conforme à toutes les règles de la méthodologie et de la science historique.
- Willison, Sir John, Sir Wilfrid Laurier, dans Makers of Canada, London and Toronto, Oxford University Press, 1926, XIV-526p.
Etudie en particulier le rôle de Laurier dans l'Institut canadien. Ouvrage tendancieux, imbu de tous les vieux préjugés protestants: étroitesse d'esprit, despotisme de l'Eglise catholique, etc. L'auteur a puisé son inspiration de History of the Guibord Case (cf. p. 76).

b) Périodiques:

Bourgeois, l'honorable Charles, Un conflit juridico-ecclésiastique, dans Revue de l'Université d'Ottawa, vol. 8, n° 2, livraison d'avril-juin 1938, p. 166-184. (Existe un tiré à part).

Article intéressant; fait remonter la cause de l'Affaire Guibord aux censures de monseigneur Bourget de 1858 et même à la fondation de l'Institut en 1844. "Pour avoir une compréhension nette de cette question [l'Affaire Guibord] et de l'intérêt qu'elle a suscité, il n'est pas hors de propos de rappeler la lutte politico-religieuse du temps entre radicaux et ultramontains et son caractère acrimonieux, la violence de langage et l'impétuosité des polémistes de l'époque. L'affaire Guibord n'est qu'un incident de cette lutte projetée sur l'écran judiciaire" (p. 166).

Bruchési, Jean, L'Institut Canadien de Québec, dans Les Cahiers des Dix, n° 12, Montréal, 1947, p. 93-115.
 Décrit les vaines tentatives de Joseph-Guillaume Barthe d'affilier l'Institut canadien de Québec à l'Institut de France.

Massicotte, E.-Z., Les Francs-Frères, société secrète de Montréal, dans Bulletin des Recherches Historiques, vol. 26, n° 7, livraison de juillet 1920, p. 210-211.
 Détails tout à fait intéressants sur cette société peu connue, peut-être affiliée à la franc-maçonnerie.

----- L'Institut Canadien, dans, Bulletin des Recherches Historiques, vol. 36, n° 10, livraison d'octobre 1930, p. 892.
 Bref résumé de toute l'histoire de l'Institut canadien.

----- Bibliothèques d'autrefois à Montréal, dans Les Cahiers des Dix, n° 12, Montréal, 1947, p. 9-16.
 Plusieurs détails inédits sur les vieilles bibliothèques de la ville de Montréal.

Morin, Victor, Clubs et sociétés notoïes d'autrefois, dans Les Cahiers des Dix, n° 15, Montréal, 1950, p. 185-219.
 Utile pour connaître les diverses sociétés canadiennes qui ont existé de 1834 à 1852.

Ouellet, Fernand, Le mandement de Mgr Lartigue de 1837 et la réaction libérale, dans Bulletin des Recherches Historiques, vol. 58, n° 2, livraison d'avril-mai-juin 1952, p. 97-105.

Selon l'auteur, ce mandement marque "une scission définitive entre les libéraux et le clergé" (p. 104).

Robillard, Chs., La bibliothèque de l'Institut Canadien, dans Bulletin des Recherches Historiques, vol 41, n° 2, livraison de février 1935, p. 114-122,
Raconte l'histoire de cette bibliothèque après la disparition de l'Institut.

c) Ouvrage anonyme:

History of the Guibord Case, Ultramontanism versus law and Human Rights, Montréal, Witness, 1875, VII-150p.
Point de vue protestant. Brochure destinée à faire sensation et à causer du scandale au détriment de l'Eglise catholique.

APPENDICE I

LA DEMANDE D'INCORPORATION DE L'INSTITUT CANADIEN,

LE 22AVRIL 1853¹

Province du Canada

A Son Excellence le Gouverneur Général du Canada,
etc., etc., etc., Les soussignés exposent respectueusement,

Qu'en Décembre mil huit cent quarante quatre, plusieurs personnes de différentes classes, âges et professions, résidant dans la Cité de Montréal, et ailleurs ont formé une association Littéraire et d'Arts et Métiers, dans la dite Cité, sous le nom de "Institut Canadien", aux fins de fonder une Bibliothèque et une Salle de lecture et d'organiser un mode d'instruction mutuelle et publique, au moyens de lectures et de cours et dans le but de procurer à ses membres et de répandre au dehors l'instruction dans les différentes branches des sciences, des Arts et des connaissances utiles, nécessaires ou avantageuses dans les différents Etats de vie.

Que le nombre des membres qui composent la dite association s'élève aujourd'hui à quatre cent soixante.

Que la dite association possède une bibliothèque de deux mille volumes et une chambre de lecture abondamment pourvue de journaux et publications périodiques.

¹ Provincial Secretary's Office, Canada East, Archives publiques du Canada, 1853, folio 784.

Que l'incorporation des membres de la dite association assurerait et augmenterait les avantages qui en résultent pour eux et le public.

En conséquence Vos Pétitionnaires supplient qu'il leur soit accordé un acte d'incorporation qui leur permette d'agir d'après les Constitutions et Règlements déjà existants ou les Constitutions et Règlements qu'ils poufront faire à l'avenir et d'acquérir des propriétés au montant d'un revenu annuel de mille livres courant.

Et Vos Pétitionnaires ne cesseront de prier pour le progrès et l'harmonie des institutions du pays et pour ceux qui président au fonctionnement de ces institutions.

Montréal 22 avril 1853.

Joseph Doutre Presd I.C.

F. Cassidy

C.-F. Papineau 1er Vice Presdt

J.-A. Hawley

L. Ducharme 2nd V.P.

Louis Ricard

A. Cressé, S.A.

P. Mathieu, N.P.

W. Prévost, As. S.A.

A.-A. Dorion

V.-P.-W. Dorion, S. Cor.

J.-G. Barthe

A. Tellier, Trésorier

J.-Emery Coderre, M.D.

S. Martin, A. Bib.

R. Laflamme

Eugène l'Ecuyer, N.P.

Joseph Papin

J.-N. Haldimand

C. Loupret

P.-R. Lafrenaye

APPENDICE 2

SOMMAIRE DE

Les premières difficultés entre monseigneur Ignace Bourget et l'Institut canadien de Montréal (1844-1865)¹

Le différend si prolongé et si acrimonieux entre monseigneur Ignace Bourget et l'Institut canadien de Montréal ne débute pas en 1869 avec l'Affaire Guibord; ce serait le restreindre singulièrement que de le ramener à ces proportions. Il remonte à vingt-cinq ans auparavant. D'où l'importance des premières difficultés entre monseigneur Ignace Bourget et l'Institut canadien de Montréal (1844-1865).

Il y a d'abord les préliminaires de la lutte. Si l'esprit de cette société littéraire est excellent à ses débuts, il ne tarde pas à évoluer sous la pression de diverses circonstances et de plusieurs doctrines; il devient nettement anticlérical. Le saint évêque de Montréal tente l'impossible pour le ramener dans le droit chemin, mais sa douceur et ses avertissements ne réussissent pas à fléchir les membres de l'association. Il recourt alors aux grands moyens. Une lutte ouverte extrêmement violente s'engage, qui va se terminer par la condamnation de Rome.

¹ Thèse de M.A. présentée par monsieur l'abbé Marcel Dandurand, en 1954, à la Faculté des Arts de l'Université d'Ottawa, 95 pages.

Cette lutte origine autour de la bibliothèque de l'Institut laquelle est franchement mauvaise et cause beaucoup de tort au sein de la population. Monseigneur l'évêque a beau émettre des avertissements formels: la majorité ne bouge pas, de sorte qu'il excommunie le dit institut et censure à deux reprises son organe, le Pays. L'association incriminée persiste à ne pas se soumettre et préfère en appeler à Rome.

Dans sa sagesse l'Eglise étudiera le problème soigneusement et ne se prononcera qu'au bout de quatre ans, soit en 1869. Ce sera la condamnation formelle avec la mise à l'Index de l'Annuaire de l'Institut Canadien pour l'année 1868. L'Affaire Guibord est à la veille d'éclater.